

Chancellerie de Bretagne

Sommaire

Introduction	1
Historique	1
Bibliographie	1
Composition du fonds	2
Sources complémentaires	3
Instruments de travail	3
Répertoire	4

Introduction

Historique

Au chancelier, qui apparut dès la fin du XI^e siècle au plus tard, incombait le soin de tenir procès-verbal des séances du conseil ducal, et de rédiger, enregistrer et sceller les actes émanant du pouvoir. La connaissance des matières bénéficiales lui appartenait également.

Charles VIII supprima cette institution dès le 9 décembre 1493, cette mesure fut inscrite après coup dans l'ordonnance de Lyon (mai 1494). La duchesse Anne, sitôt veuve, s'empessa de la rétablir le 9 avril 1498, sous le nom de Chancellerie et Conseil de Bretagne. François 1^{er} confirma par l'édit du 26 juillet 1539 le rétablissement de cette cour. On la voit alors décider en dernier ressort de certaines poursuites intentées à des comptables publics (Voir E 1079, famille Des Nos).

L'édit de Rennes (novembre 1552) mit fin à l'existence de la Chancellerie, dont les pouvoirs judiciaires échurent aux présidiaux, le Parlement de Bretagne devant assurer désormais l'enregistrement des actes. Cette dernière formalité, elle-même, disparut après 1586.

Bibliographie

Blanchard (R.), *Lettres et mandements de Jean V*, in *Archives de Bretagne*, t. IV, Nantes, 1889, *introd.* p. X - XII et LXXXIII - CXVI et *passim* (contient une étude sigillographique détaillée).

Morice (dom.), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III, Paris, 1746, col. 756-766, 1032-1034, 1084-1088.

Perraud-Charmantier (A.), *Le Sénéchal de Nantes dans ses rapports avec les Conseillers au Présidial*, Rennes et Paris, 1925, p. 63-66.

Planiol (M.), *Histoire des institutions de la Bretagne*, t. III, Rennes, 1955, p. 163-172.

Composition du fonds

On trouvera dans B 1-49 l'enregistrement, fort sommaire en général, des lettres à sceller. Seules sont transcrites les lettres de rémission.

Cette collection, assez incomplète, ne comprend que les registres de 1407 (mars-juillet) et 1462-1586, ces derniers discontinus. La plupart des lacunes sont anciennes, puisqu'un inventaire de la fin du XVI^e siècle signalé plus bas, le *Turnus Brutus*, les relève déjà. Ont disparu depuis les registres des années 1404, 1405, 1457, 1458 et 1460-1461, inscrits audit inventaire (B 12838, fol. 273 et sq.).

Sources complémentaires

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES :

- B (Chambre des Comptes)
- E (chartrier des ducs), *passim*.

ARCHIVES COMMUNALES DE NANTES :

- II 2 et 3 (relations entre la ville et la chancellerie, 1502-1551).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NANTES :

- Ms 1336 (copies des actes d'Anne de Bretagne organisant la chancellerie de Bretagne, 17 avril 1498, et compte des gages payés aux officiers de ladite chancellerie jusqu'en mars 1512-1513).

Instruments de travail.

Un ancien inventaire des archives de la Chambre des Comptes (auxquelles furent rattachées celles de la chancellerie), dit *Turnus Brutus*, rédigé de 1574 à 1580 (Il en subsiste, aux Archives départementales, une copie du XVII^e s. sous la cote B 12833 [2 reg.], bien loin d'être unique ; sur ce point voir B. Pocquet du Haut-Jussé, *Les papes et les ducs de Bretagne*, t. 1, Paris, 1928, *introd.* p. XIV), garde son utilité en dépit d'un pourcentage appréciable d'erreurs et de lacunes. L. Maître a transmis avec ses notes (14 J-1) la copie d'une table manuscrite du même fonds dressée au XVIII^e s. mais plus sommaire que l'œuvre précédente.

Parmi les papiers de La Borderie aux Archives d'Ille-et-Vilaine (1 F 794) se trouve une "Table des mandements de la chancellerie de Bretagne concernant les villes, de 1405 à 1490, d'après les registres subsistants et d'après l'inventaire dit *Turnus Brutus* pour ceux qui sont aujourd'hui perdus, classés par villes". Le même érudit a également laissé des extraits des registres de la chancellerie, tirés du catalogue déjà cité (1 F 586 et 630-651). Quant à l'inventaire imprimé de la série B, t. 1 (p. 9, n^o 4), rédigé par L. Maître, il ne donne qu'une idée assez incomplète de l'intérêt du fonds de la chancellerie et serait à reprendre entièrement. On peut remédier en grande partie à cette lacune grâce aux divers catalogues imprimés ou manuscrits, des actes des ducs de Bretagne :

- Blanchard (R.), *Lettres et mandements de Jean V*, in *Archives de Bretagne*, t. IV-VIII, Nantes, 1889-1905, 5 vol. (Publie en entier le registre B 1)
- La Borderie (A. de), *Recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne, XI^e-XIII^e s.*, Paris, 1889, extr. du *Bull. Soc. Archéol. Ille-et-Vilaine*, t. XVII, 1885, p. 1-87 et 341-436.
- La Borderie (A. de), *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne, XIII^e et XIV^e s.*, Rennes, 1902, extr. de la même revue, t. XXI, 1892, p.91-193 et t. XXII, 1893, p. 181-286.
- Levron (J.), *Catalogue des actes de Pierre de Dreux* (Rennes, 1931, in-8^o), extr. des *Mém. Soc. Hist et Archéol. Bretagne*, t. IX (1930), p. 195-226.

Maître (L.), Catalogue des actes des ducs de Bretagne (14 J 2-15) d'Erispoë à la duchesse Anne (857-1513), 14 vol. Pour Jean V, volontairement omis, se reporter à l'ouvrage de R. Blanchard.

Répertoire

B 1. - Registre petit in-folio, 34 feuillets papier¹

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres d'état pour Jean Bouchard allant conduire en Normandie un navire chargé de sel (fol. 1) ; lettres de créance pour Bonnabes Daniellou, épicier et apothicaire du duc, allant s'approvisionner en France (fol. 3) ; confirmation des privilèges des parcheminiers de Rennes (fol. 4) et des monnayeurs de Nantes (fol. 24) ; rémissions pour Nesmes de Québriac qui avait mutilé un fauconnier (fol. 5), pour Jean Païen, Jean de Coëtervreden et Alain du Croizil, homicides (fol. 8, 10 et 22) ; pour Jouhannet Daubin qui avait volé des chevaux (fol. 15) ; pour Jean Rivière qui avait tué Jean Labbé, volé du blé, des conilz, une housse et une jument (fol. 31) ; mandat de paiement de 4 écus par jour à Guillaume de Vendel allant en ambassade vers les deux prétendants à la papauté (fol. 5) ; trois lettres aux officiers de Brest pour l'approvisionnement de la place et les réparations de la ville et du château, en prévision d'une attaque (fol. 6) ; sûreté à Jean Cantel pour mener les blés du duc en Angleterre et apporter du plomb pour couvrir la tour de Cesson (fol. 9) ; mandement au capitaine de Rennes et au président de faire remettre Moncontour au duc (fol. 12) ; mandement de laisser le cardinal du Vergi en possession du prieuré de Saint-Renan (fol. 13) ; mandement de faire rendre par les maîtres de trois baleiniers de Guérande un navire anglais qu'ils avaient pris sur la Rance, bien qu'il eût une sûreté de l'amiral de Bretagne (fol. 13) ; mandement au capitaine de Quimper de lever une aide pour réparer la place (fol. 14) ; sauvegarde pour Guillaume Cauven, chirurgien, et Pierre Croeze, triacleur (fol. 15) ; sûreté pour 21 Anglais, prisonniers de Jean Bouchart et autres du pays de Guérande, « de ceste derraine prinse », pour aller chercher leur rançon (fol. 16) ; mandement à l'amiral de laisser à Olivier Giquel les 13 prisonniers anglais qu'il compte échanger contre 18 prisonniers bretons d'Auray (fol. 19) ; mandement à Hugues, évêque de Vannes et chancelier, de sceller des lettres pour Jean de Lesnerac, lettres expédiées du temps que messire Étienne Cueuret était chancelier (fol. 21) ; défense aux sires de la Roche, de Rays et de Clisson d'envoyer au guet de leurs châteaux les vassaux du prieur d'Aquitaine (fol. 23) ; mandement à un sergent de défendre dans les ports de Bretagne de « faire armée en guerre par mer » (fol. 23) ; sauvegarde pour M^e Jacques Ferré, maître ès arts et en médecine, chanoine de Saint-Brieuc (fol. 24) ; licence aux bourgeois de Vannes d'aller marchander à Bordeaux (fol. 25) ; octroi de foires et marchés à Vritz (fol. 29) ; lettre d'état pour Gillet Bertrand qui se rend vers le Pape au sujet d'un hôpital fondé à Saint-Père-en-Rays (fol. 30) ; rémission à Bertrand du Parc et autres détenteurs du château de Moncontour (fol. 33) ; etc.

1407 - mars-juillet

1. Le contenu de ce registre a été publié in-extenso dans les deux premiers volumes de René Blanchard, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, 1889 et 1890.

B 2. - Registre petit in-folio, 131 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant des lettres de sauvegarde, de répit, de commission, de mandement, de relief d'appel, de congé, de rémission, de maintenue, de donation, de franchise, enregistrées le plus souvent en quelques lignes, rarement transcrites en entier, quelquefois analysées. Donation d'un pan de muraille de l'enceinte de Rennes touchant l'hôpital Saint-Yves, et de la chapelle de Saint-Denis au sire de Vauclere, à la charge de la démolir (fol. 4) ; concession d'une taxe de 10 sous sur chaque feu à prélever avec le prochain fouage dans toute l'étendue du duché, accordée à Jean de Montauban, amiral de France, pour le dédommager de toutes les dépenses qu'il a faites pendant les dernières guerres (décembre 1461), (fol. 6) ; maintenue en faveur de frère Armel de Parthenay, titulaire du prieuré de Combour, lequel avait été expulsé après 7 ans de jouissance par frère Alain de Lambilly (fol. 11) ; appointment conclu entre le duc François II et François d'Ust pour l'apurement des comptes de son père Jean d'Ust, trésoriergénéral et garderobier des dues Jean IV et François I^{er} (fol.13, 15) ; mandement aux officiers de la sénéchaussée de Guérande d'ouvrir une enquête sur les infidélités commises par les marins croisicais du convoi de mer envers trois maîtres de barques du Finistère (fol. 16) ; défense à l'évêque de Saint-Malo et à ses officiers de s'emparer des biens meubles d'un bâtard décédé sans hoirs à Tinténiac et d'en laisser la saisie aux officiers du duché (fol. 23) ; défense à l'évêque de Léon de connaître de la cause pendante entre Yvon de Kerouzeré et Guillaume de Poulpry, justiciables de la cour de Lesneven, et assignation audit prélat pour comparaître au prochain parlement (fol. 24) ; défense à l'évêque de Saint-Malo de tenir en prison Pierre du Boisbenoist, sujet de la cour de Ploermel (fol. 34) ; lettres de restitution accordées à plusieurs marchands d'Espagne qui avaient été pillés par les marins d'une caravelle de Conquet (fol. 53) ; donation à Pierre du Bois de la Salle, écuyer, d'une *baule* située en l'île de Rhuys (1461), pour faire un marais salant (fol. 56) ; mandement à Jean du Bois, trésorier de l'épargne, d'engager diverses pièces de vaisselle d'or à Angers chez Jacques Le Camus, marchand, afin d'obtenir une somme de 6,000 écus d'or neufs qu'il prêtera à son cousin le duc de Calabre (fol. 59) ; institution de Pierre Landois dans la charge de receveur général du fouage de 52 sous 6 deniers par feu, établi par les derniers Etats tenus à Vannes au mois de juin 1462 (fol. 63) ; lettres d'amortissement octroyées à Françoise d'Amboise pour la construction d'un couvent de Carmélites sous le titre de Nazareth, près du couvent des Carmes du Bondon, à Vannes (fol.66-67) ; concession de *baules* en Guérande à Michel Le Penneec, écuyer (fol. 73) ; ordonnance pour la publication du ban de guerre et la convocation des hommes d'armes (fol. 75) ; séquestre de l'abbaye de Redon, en vertu de la Régale, et ordonnance d'administration du temporel pendant la vacance (fol.76, 77) ; ordonnance d'établissement du convoi de mer qui sera divisé en trois flottes sous le commandement de l'amiral, le vicomte du Fou, et tarif des droits qu'il percevra sur les vaisseaux marchands (fol. 92) ; séquestre du temporel de l'évêché de Nantes prononcé contre Amaury d'Acigné (fol.95 et 96) ; nouvelle concession d'un octroi de 10 deniers par pipe de vin, charretée de sel ou d'ardoise chargée ou déchargée dans les limites de la baronnie d'Ancenis, accordée à Jean de Rieux (1461), pour l'aider dans les réparations de son château d'Ancenis (fol.105, 106) ; lettres patentes établissant un devoir de billot au XX^e sur tous les vins et breuvages vendus dans l'évêché de Quimper pour les frais de fortification des villes de Conq et de Quimper (fol. 115) ; lettres de réduction de fouages accordées aux paroisses de l'archidiaconé de Porhoët dont la population a été très éprouvée par les maladies contagieuses (fol. 119) ; sauf-conduit délivré à plusieurs marchands anglais avec pouvoir de conduire un navire de 300 tonneaux monté par 60 personnes (fol. 128 et 129) ; etc.

1462

B 3. - Registre petit in-folio, 182 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Pouvoirs pour les ambassadeurs du duc chargés de s'aboucher à Tours avec ceux du roi de France au sujet de leur différend touchant la régale de Nantes, 18 déc. 1463 (fol. 2) ; mainmise sur le temporel de Tréguier, litigieux entre l'évêque Jean de Coëtquis et Christophe du Châtel, son coadjuteur (fol. 9) ; remise des amendes encourues par François de la Cigoigne pour s'être évadé des prisons de Rennes (fol. 37) ; commission pour rechercher dans tous les chartriers ecclésiastiques de Bretagne l'état du temporel des évêchés, abbayes et prieurés (fol. 44) ; continuation au chapitre de Nantes du devoir de billot qui lui avait été concédé pour la construction du portail de la cathédrale (fol. 54) ; rémission pour Pierre de Cresmeur qui avait consenti au meurtre d'Hervé, son fils aîné, accompli par ses frères puînés (fol. 57) ; concession d'une taille et d'un devoir de cloison pour accroître et réparer les fortifications de Dol (fol. 62) ; sauf-conduit à Jean Strephill et autres marchands anglais pour un navire de 100 tonneaux (fol. 81) ; lettres de sûreté pour l'évêque de Nantes l'autorisant à venir se disculper auprès du duc, excepté dans la ville close de Nantes (fol. 82) ; ordonnance prescrivant aux nobles et à tous ceux qui doivent le service militaire de s'armer en prévision d'une attaque des Anglais (fol. 86) ; lettres de jussion pour le même objet (fol. 107) ; ordre d'armer une flotte de guerre pour résister aux Anglais et convoier les navires marchands (fol. 97) ; défense à tous navires bretons de prendre la mer avant le 8 sept., date à laquelle sera prête la susdite flotte, 1^{er} août 1464, (fol. 96) ; mandement au maître de l'artillerie de faire la montre des francs-archers (fol. 110) ; quittance à la veuve de Jean de Venues des sommes réclamées comme reliquat des comptes de son mari, en tant qu'exécuteur du testament du feu duc Jean V (fol. 114) ; sauf-conduit d'un an avec droit de pêche pour Guillaume Werich et autres marchands anglais (fol. 116) ; commission d'ouvrir les coffres destinés aux offrandes pour la « croesée » (croisade) afin d'en employer l'argent conformément aux bulles du Pape (fol. 119) ; exécutoire pour maître A. de Cauteleu, « peudagogien de Paris » (fol. 121) ; ordre de garnir la place de S^t-Aubin-du-Cormier de vivres et de bois propres aux ouvrages de défense (fol. 132) ; mandement au capitaine de la Guerche de faire réparer les portes et les murailles de la place (fol. 135) ; mandement de faire participer au guet les habitants des paroisses voisines de Clisson (fol. 143) ; pouvoirs à C. de Coëtivy et G. de Couvran pour garder Nantes en l'absence de Tanguy du Châtel, capitaine, chargé d'escorter le duc aux États de Dinan (fol. 145) ; sauvegarde et sauf-conduit pour les sujets du roi d'Angleterre (fol. 147) ; ordonnance prescrivant de faire le guet dans les places frontières, vu l'éminent péril et l'urgente nécessité (fol. 158) ; ordre de vaquer en toute diligence à la fortification et emparement de Dol (fol. 161) ; nomination du sire de Coëtivy pour commander 90 hommes d'armes et 180 hommes de trait (fol. 181) ; commission au même pour se transporter outre Loire, à Clisson notamment, avec sa compagnie (fol. 181 v^o) ; etc.

1464

B 4. - Registre petit in-folio, 160 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres de sûreté données à Honfleur par le duc de Bretagne au duc de Bourbon pour venir s'aboucher avec lui sur le fait de l'apanage dudit duc de Bourbon et de Charles, duc de Normandie, son frère (fol. 2) ; autorisation au roi de France de pardonner au sire de Bueil, l'un des six personnages qui avaient participé à la conspiration ourdie contre le duc de Bretagne, à Sainte-Catherine-du-Mont près Rouen, en novembre 1465 (fol. 5) ; assignation de diverses garnisons pour la compagnie de 90 lances du feu sire de Coëtivy (fol. 11) ; trêve d'un an avec le roi d'Angleterre (fol. 13) ; don à Yvon de Roscerff d'un poêle de satin cramoisi qu'il s'était jadis approprié à cause de son office

de maître d'hôtel, et dont il avait gratifié les Cordeliers de Guingamp (fol. 16) ; édit pour réformer les abus qui se commettaient dans la perception des fouages (fol. 22) ; décharge de fouages pour les paroissiens de l'Abbaye près Dol, à raison de la mortalité et d'un incendie qui consuma 21 maisons (fol. 28) ; mandements aux monnayeurs de Rennes et de Nantes de frapper des florins d'or (fol. 29 v°) et des gros et demi-gros d'argent (fol. 29 v°) ; ordonnance fixant la quote-part de chaque ville à l'aide mise pour la défense du pays et la solde des gens d'armes (fol. 35) ; octroi aux habitants de Nantes d'égailler équitablement la rente de 54 l. 3 s. 4 d. levée par le duc dans la prévôté de Nantes comme rachat du droit de lods et ventes (fol. 52) ; ordre de consacrer aux réparations de Clisson les revenus des terres de la feue comtesse d'Etampes (fol. 58) ; mandement d'enquérir au sujet de cinq anglais faits prisonniers à Loctudi (fol. 64) ; lettre attribuant à Marie de Bretagne, abbesse de Fontevault et soeur du duc, les biens meubles et les créances que leur mère avait légués à sa fille par son testament (fol. 70) ; mandements pour faire armer les nobles du duché (fol. 74) ; mandement aux justiciers de Rennes de renvoyer Jean d'Arbieto, prisonnier espagnol, devant le chancelier son juge naturel comme conservateur des alliances entre la Bretagne et l'Espagne (fol. 76) ; décharge aux fermiers des ports de Cornouaille, Tréguier, Saint-Brieuc et Léon, à raison des prises de mer faites par les Anglais (fol. 86) ; pouvoirs au vice-chancelier et au procureur général pour traiter avec le roi d'Angleterre (fol. 97) ; main levée du temporel de Christophe du Châtel, évêque de Tréguier (fol. 99) ; mandement de faire dédommager Olivier de la Houssaye, mis en prison et privé de ses biens par le sire de Montauban, sur de simples soupçons du crime de lèse-majesté (fol. 110) ; mandement de réparer, fortifier et agrandir le château de Nantes, trop petit pour loger honorablement les princes que le duc a souvent l'occasion d'y recevoir (fol. 125) ; pouvoirs à Vincent, abbé de Bégar et au sénéchal de Nantes, pour faire un traité d'alliance avec le roi de Castille et de Léon (fol. 136), et ratification dudit traité (fol. 150) ; ordre aux habitants de Vannes, d'Hennebont et d'Auray de se rendre armés sur les côtes pour arrêter des écumeurs de mer espagnols (fol. 138) ; pouvoirs à Jacques du Pé et autres pour tenir les montres des gens de guerre (fol. 145) ; mandement d'enquérir sur les excès commis pendant la trêve par un navire anglais contre un navire de Saint-Malo se rendant en Portugal (fol. 159) ; etc.

1466

B 5. - Registre petit in-folio, 156 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Convocation des nobles pour comparaître aux montres le 15 février 1467 (fol. 1) ; mandement au maître de l'artillerie d'inventorier l'artillerie du duché, savoir : « canons, bombardes, couleuvrines, pouldres, ares, trousses, arbalestres, tours, paviers, targons, pavoisines, lances, salpestre, souffre » (fol. 9) ; mandement d'enquérir du cas d'Alain Kermeler qui, fait prisonnier en mer par les Espagnols et mis à rançon, demande que ses compagnons participent à ladite rançon (fol. 13) ; défense à tous marchands et marins étrangers de descendre dans les ports de Bretagne avec des armes de guerre (fol. 18) ; décharge des paiements faits pour de grosses pièces de bois fournies pour servir aux bombardes du duc (fol. 27) ; ordre de saisir sur les marchands d'Espagne fréquentant la Fosse de Nantes pour 30.000 écus de marchandises, comme garantie des prises faites à Saint-Nazaire par des Espagnols sur des marchands Anglais (fol. 30) ; arrêt prescrivant la restitution des prises faites par les Anglais et par les Espagnols, les uns sur les autres, dans les havres du duché (fol. 34) ; confirmation aux Chartreux de Nantes du droit d'avoir leur reliquaire en une chapelle contiguë à leur église et de percevoir les oblations qui y sont faites (fol. 40) ; arrentement à François de la Landelle, écuyer, de marais au territoire de Rhuis pour les convertir en salines (fol. 48) ; mandement à tous orfèvres et changeurs de remettre au duc, à raison de son droit d'épaves, les objets d'or et d'argent trouvés ou volés

qu'ils ont pu recevoir (fol. 51) ; procuration au vice-chancelier, au sénéchal de Rennes et à Malo, roi d'armes, pour faire un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre (fol. 59) ; mainmise sur les navires espagnols qui sont dans les ports de Bretagne, comme garantie des pillages commis par les Espagnols sur les Bretons en dépit des traités (fol. 69) ; trêve entre la Bretagne et l'Angleterre (fol. 73) ; ordre de faire restituer une vergue au boursier d'un navire du roi d'Angleterre réfugié à Auray (fol. 86), et de fournir au même, à un prix raisonnable, les bois, cordages et ouvriers nécessaires pour réparer sa nef (fol. 87) ; mandement d'enquérir du cas de R. Droniou et de G. Le Lagadec accusés d'avoir, en les prévenant, permis à des pirates espagnols réfugiés au Port Blanc d'échapper à Raoul Péan chargé de les arrêter (fol. 96) ; exécutoire pour M^e Yves Calin « maytre en ars, tenant pédagogie en l'Université de Paris » (fol. 98) ; autorisation à la duchesse Françoise d'Amboise d'acquérir 100 l. de rente pour le couvent de religieuses fondé par elle au Bondon (fol. 109) ; alliance entre le duc et le roi de Danemark (fol. 102 *bis*) ; injonction de fixer à un taux raisonnable les vivres destinés aux garnisons de Vitré et de Châtillon (fol. 117 *bis*) ; ordre de conduire à Caen 300 archers (fol. 122) ; ordonnance déterminant les paroisses qui ont à faire le guet au château de Clisson (fol. 127) ; traités de commerce et d'alliance entre les ducs de Bretagne et de Savoie (fol.135, 137, 138) ; main levée sur les navires espagnols retenus dans les ports bretons, et accord avec l'ambassadeur du roi d'Espagne (fol. 146) ; traité d'alliance avec le roi d'Angleterre (fol. 152) ; etc.

1467

B 6. - Registre petit in-folio, 190 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Sauf-conduit pour le comte de Dammartin, grand-maître d'hôtel de France, et pour une suite de 200 personnes et de 200 chevaux (fol. 5) ; trêve avec le roi de France (fol. 9) ; ordonnance pour la levée d'un emprunt destiné à la solde des gens de guerre (fol. 18) ; trêve avec le roi d'Angleterre (fol. 21) ; traité d'alliance avec le roi d'Espagne (fol. 27) ; sauvegarde pour les marchands espagnols (fol. 31) ; ordonnance prescrivant une levée de tous les hommes valides des Marches, entre Ingrandes et la mer, avec injonction pour eux de se munir d'arcs, jusarmes, javelines, brocs de fer, etc., et d'intercepter les routes par des fossés et des abattis d'arbres (fol. 32) ; mandements pour la levée des nobles du duché avec leurs armes et leurs chevaux, et pour passer les montres de ces nobles (fol.35, 47, 59) ; trêves avec le roi de France (fol.38 et 40) ; trois mandements pour l'exécution de diverses clauses des susdites trêves, la levée des tailles, la délivrance des terres des gens d'église, mise en liberté des marchands et des mariniers (fol.52, 53, 54) ; mandement au maître de l'artillerie de faire armer les francs-archers (fol. 56) ; commission à Raoul Péan pour lever et équiper tous les navires convenables pour la défense du pays qu'il trouvera entre Saint-Malo et Guérande (fol. 57) ; ordre d'enquérir du préjudice causé à l'évêque de Léon par les modifications apportées au cours des caux au moyen des chaussées, portes et écluses établies par Pierre de Coëtmenech (fol. 61) ; défense de percevoir sur les navires de Hollande, Finlande et Frise d'autres briefs que ceux de victuaille (fol. 66) ; ordonnance de police pour le port de la Baie, relié à Bourgneuf-en-Retz par un étier (fol. 79) ; mandat de paiement des gens d'armes qui se trouvent à Caen et à Bayeux (fol. 75) ; trêve et traité de commerce avec l'Angleterre (fol.79 et 82) ; mandement d'enquérir au sujet de navires bretons, arrêtés en guise de représailles par des vaisseaux de Grandville (fol. 94) ; prohibition aux hommes de guerre de fouler les gens du peuple, même du parti adverse, sauf en cas de représailles (fol. 101) ; autorisation aux habitants de Rennes d'arrenter les anciennes tours, portes et murailles de leur ville (fol. 113) ; convocation des nobles du duché (fol.124 et 125) ; affectation des revenus de l'évêché de Nantes, à présent séquestré sous la main du duc, à l'oeuvre des églises de Saint-Pierre et de Notre-Dame de

Nantes (fol. 128) ; constitution d'hypothèque en faveur d'Antoinette de Maignelais, comme gage d'un collier d'or formé de 19 noeuds de cordelières avec six lettres A, prêté par elle au duc (fol. 132) ; défense de laisser sortir jusqu'à nouvel ordre tous navires de guerre ou de commerce (fol. 138) ; ordre de réunir à Redon des vivres pour l'approvisionnement de l'armée qui se dirige vers ChâtEaubriant, 13 août (fol. 146) ; octroi sur les vins pour contribuer aux fortifications de Fougères, ville frontière (fol. 157) ; arrentement à Guillaume Dyonis, valet de chambre du duc, d'un emplacement joignant le Bouffay de Nantes (fol. 169) ; mandement pour réprimer les abus dans la répartition des fouages (fol. 180) ; pouvoirs des ambassadeurs allant traiter de la paix avec le roi de France (fol. 187), etc.

1468

B 7. - Registre petit in-folio, 171 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres de non-préjudice pour le sire de Rays, à raison d'un octroi sur les vins concédé au duc, 4 octobre 1472 (fol. 4) ; prorogation du devoir de billot octroyé au sire de Laval pour la fortification de Montfort (fol. 16) ; décharge au trésorier de l'épargne d'une coupe d'or poinçonnée, garnie de perles et de saphirs (fol. 23) ; procuration à Vincent évêque de Léon, envoyé en ambassade vers le duc de Bourgogne pour le « bien de paix » (fol. 25) ; institution de Jean Lechien, horloger, au gouvernement de l'horloge du château de Nantes, à la place de feu Guyon Robert, 10 sept. 1472 (fol. 30) ; assignation de 30.000 liv. au trésorier des guerres sur les receveurs du présent fouage (fol. 36) ; ordonnance répartissant une aide sur les villes exemptes des fouages (fol. 47) ; lettres de sûreté valables pendant un an pour les marchands et marins de la Hanse d'Allemagne (fol. 60) ; don à maître Henri Milet des livres confisqués sur maître Jean Lespervier (fol. 67) ; décharge au miseur des oeuvres du château de Nantes, notamment de ce qu'il a payé pour les devis dudit château, à Mathelin Rodier, maître des oeuvres de Saint-Pierre de Nantes (fol. 67) ; don à l'amiral de Bretagne, pour mettre en sa grande nef, de 6 mâts, 6 petits canons de fer et 10 boîtes, le tout sauvé d'une « houlcque » naufragée vers Pâques, 1471 (fol. 79) ; procuration à Ithier Marchant et à Raoul Legouz pour aller à Utrecht obtenir réparation de pirateries commises par les « Bremais et Austrelins » (fol. 82) ; procuration à Michel de Parthenay envoyé vers le roi d'Angleterre pour demander réparation de pilleries faites par ses sujets (fol. 85) ; sauf-conduit pour le roi de Danemark et ses gens qui doivent venir par mer en Bretagne (fol. 90) ; défense de chasser dans les forêts ducales toutes bêtes rousses et noires (fol. 91) ; sûreté pour deux ans, à Martin Bonveaige, marchand de Lisbonne, sur la requête du duc de Bourgogne (fol. 92) ; mandat de paiement pour Pietres d'Allemagne, au service du duc avec 32 compagnons canonniers et coulevriniers (fol. 97) ; approbation des lettres apostoliques obtenues par les habitants des ports du Léon et portant anathème contre tous pirates et écumeurs de mer (fol. 108) ; pouvoirs à Pons de Rivière et à Regnaud Godelin pour faire alliance, au nom du duc, avec le procureur du roi d'Aragon (fol. 116) ; injonction aux navires marchands de se mettre sous la protection de la flotte de guerre que le duc fait armer (fol. 120) ; prorogation d'une trêve entre la France et la Bretagne (fol. 129) ; défense d'exporter des blés à raison de l'insuffisance de la récolte (fol. 136) ; mandement pour l'échange de prisonniers de guerre entre la Bretagne et la France (fol. 139) ; institution de Robin Launay comme barbier-chirurgien de l'aumônerie Saint-Clément près Nantes (fol. 153) ; institution de Jean Lucas en qualité de « garde des lions » à la place de Jean Guihenneuc (fol. 155) ; injonction aux habitants de Fougères de ne faire aucune incursion en Normandie, à l'encontre de la trêve conclue avec le roi de France (fol. 167) ; etc.

1473

B 8. - Registre petit in-folio, 214 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Convocation des nobles et des francs-archers pour les montres qui seront faites le 12 février 1477 (fol. 4) ; mandement de faire achever « les faulses brayes, tour, belouart et moenneaux qui sont encommencez à faire environ la basse court du chasteau de Cliczon » (fol. 21) ; mandement au capitaine de Cone de faire emparer un boulevard au devant de la porte de cette ville (fol. 23) ; deux lettres de pouvoirs pour les ambassadeurs envoyés en France traiter avec le Roi (fol.25 et 26) ; trois mandements touchant la restitution à Lopez de Saint-Victor, marchand espagnol, des cinq sixièmes (l'autre sixième revenant au duc) de ce qui a été sauvé de son navire naufragé près l'île de Sein ; la cargaison composée de toiles, merceries, pelleteries, tapisseries, était estimée 50 à 60 mille écus (fol.27, 121 et 168) ; décharge au receveur de Nantes des mises par lui faites pour « les lices de jouxte » de l'année 1470, pour les « lices qui furent faictes au Bouffay » en décembre 1476, pour le manoir d'Indret et le port de Pilaon (fol. 28) ; mandement de requérir les habitants des paroisses voisines de Nantes pour travailler aux fossés de clôture de cette ville (fol. 38) ; semblable mandement pour la place de Dinan (fol. 44) ; ordonnance pour 40 francs-archers commis à la garde de Conc menacé d'une surprise (fol. 47) ; commisson au maréchal de Rieux, au maître de l'artillerie et autres pour visiter les fortifications de Dinan ainsi que ses provisions de bouche, de poudre et d'artillerie (fol. 50) ; ordonnances réglant les rapports des sujets du duc avec les « caqueux », ceux-ci devoat porter sur leur robe une marque de drap rouge (fol.51 et 113) ; rémission à un meurtrier « octroyée par le duc le vendredi saint en adorant la Vroye Croix » (fol. 66) ; lettres de sûreté et de sauf-conduit pour les marchands de la Hanse d'Allemagne (fol. 71) ; licence de faire publier en Bretagne des lettres d'indulgence en faveur de ceux qui contribueront à la réédification de l'église de Saintes (fol. 80) ; mandements pour les réparations des places de Redon, Nantes et Clisson (fol. 83) ; imposition sur les habitants de Nantes pour le paiement de 200 « Lamballois » employés à l'oeuvre des douves et fossés de la ville (fol. 94) ; mandement de faire « démolir les moulins à draps estans en la ville de Foulgères, près la porte de chesne, afin de parachever certain belouart..., sauff à les refaire en autre lieu convenable » (fol. 105) ; mandement au maître des monnaies de frapper 600 jetons d'argent pour les conscillers aux finances (fol. 117) ; conlirmation du traité de paix avec le roi de France (fol. 141) ; franchise d'impôts pour les rois des arbalétriers d'Hennebont, de Quimperlé et de Quimper (fol. 150) ; ordre de restituer une « hourque nommée le Christoffle, de Hembourg, chargée de harans », capturée au Conquet (fol. 172) ; lettre de mainmise sur une caravelle chargée de conduire en Angleterre et en Flandre deux ambassadeurs du roi de Castille, laquelle obligée par les vents contraires de relâcher à Crauzon, avait été prise par un navire breton et par un navire français, pendant que les ambassadeurs visitaient l'église et assistaient à l'office le jour de la saint Martin (fol. 201) ; mandement de délivrer le temporel de l'évêché de Nantes à Pierre du Chaffaut qui vient de prêter serment de fidélité (fol. 208) ; franchise de fouages pour diverses paroisses du pays de Retz dévastées par la guerre en 1472 (fol. 212) ; etc.

1477

B 9. - Registre petit in-folio, 194 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres de légitimation pour Yvon le Clerc, demeurant à Morlaix, fils bâtard de Jean le Clerc (fol. 8) ; ordre d'enquérir sur les abus commis en l'évêché de Rennes « pour choaisir les bons corps et agilles dud. évesché qui sont de bas estat pour iceulx faire mectre sus pour servir à la guerre »

(fol. 13) ; décharge au trésorier général de la vaisselle d'argent par lui livrée aux monnaies de Rennes et de Nantes pour en faire des gros (fol. 20) ; abandon des revenus de la prévôté de Tréguier, pendant la vacance du siège épiscopal, au profit du futur évêque (fol. 32). Convocation de la noblesse aux montres pour le 1^{er} juin (fol. 40) ; mandement au maréchal de Rieux de faire sortir ceux qui les occupent des « tours estantes tant ès portaulx de Rennes que en la sainture, » et de les garnir d'artillerie (fol. 43) ; « lettre de pas à Pierres de la Porte, pour aller acheter et quérir des chevaulx pour le duc ès pays de Chastelle, Leon, Valensce, Arragon, Navarre et Biscquaye » (fol. 48) ; mandement de payer 50 écus d'or aux religieux de Saint-Melaine de Rennes pour leur aider à refaire le clocher de leur église (fol. 53) ; permission au commandeur de Faugaret de faire publier des bulles d'indulgence en faveur de ceux qui feront des aumônes pour les chevaliers de Rhodes (fol. 54) ; trois lettres d'octroi pour les réparations et fortifications de la cité de Dol (fol.60, 64, 182) ; requête au duc d'Autriche pour la libre circulation en Flandre d'un envoyé du duc de Bretagne chargé d'acheter 6000 piques (fol. 63) ; ordre d'envoyer 150 marins et ouvriers pour réparer la nef du trésorier général « qui est demourée blecée ès parties de Licebonne, » et la ramener en Bretagne (fol. 81) ; mainmise sur la seigneurie de Rays, à raison des procédures pendantes à son sujet entre les familles de Coëtivy et de Chauvigny (fol. 94) ; défense d'exporter hors de Bretagne les chevaux d'une valeur supérieure à dix liv. ; et ce, dans l'intérêt du service militaire (fol. 100) ; lettres de pas pour Pedro d'Alava, envoyé en Espagne acheter 200 livres de salpêtre et 4 chevaux de selle pour le duc (fol. 105) ; mandement de faire armer les habitants des côtes (fol. 117) ; mandement au maître de l'artillerie d'inspecter les places fortes, accompagné de deux charpentiers et de deux maîtres canonniers (fol. 118) ; création de trois foires au Loroux-Botereau, en faveur du trésorier Pierre Landais, seigneur du Loroux, 27 avril 1478 (fol. 128) ; autorisation au même de fortifier son manoir de Briort, 29 avril 1478 (fol. 130) ; consentement du duc de Bretagne à être compris dans la trêve conclue entre le roi de France et le duc d'Autriche (fol. 143) ; promotion de François de Bretagne, seigneur de Clisson, au titre de baron d'Avaugour (fol. 145) ; permission à Yvon de Roscerff d'édifier des moulins à fouler le drap sur la rivière dite le Dorduur, en la paroisse de Péder nec (fol. 157) ; ordre de poursuivre ceux qui fraudent la levée de l'impôt sur les vins (fol. 160) ; mandement pour la répression de la piraterie, portant que : les sujets du duc ne devront pas aider les pirates, ni leur acheter le produit de leurs rapines, mais les appréhender et les conduire dans les prisons ducales (fol. 176) ; etc.

1480

B 10. - Registre petit in-folio, 281 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne, contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées [Note : Le livre commence au 2 octobre 1486 et finit au 30 septembre 1487]. — Lettres d'octroi pour les fortifications de la ville de Rennes, « la première et principale de nostre païs » (fol. 13) ; don d'une pension de 100 liv. sur le comté de Montfort aux enfants de feu Jeanne, fille naturelle du duc François I^{er}, femme de Jean Morhier, chevalier (fol. 23) ; autorisation à Louis de Rohan de reprendre les concessions autrefois faites à la collégiale d'Auray sur la baronnie de Lanvaux qui lui appartient actuellement, en indemnisant les Chartreux successeurs des chanoines de la collégiale (fol. 28) ; institution de « vitrier et enlumineur du duc » pour Pierre de la Chasse (fol. 30) ; répartition d'une aide ordonnée pour le bien de la chose publique sur les villes exemptes de fouages (fol. 33) ; répit pour Hances Heber « pavillonnier du duc, des parties d'Almaigne » (fol. 42) ; main-levée sur les revenus de l'évêché de Saint-Malo en faveur de Pierre de Laval, archevêque de Reims et évêque de Saint-Malo en commende (fol. 57) ; remise aux habitants de Nantes d'une taxe qu'ils devaient payer pour l'accroissement de Rennes, à charge d'en employer le produit à l'agrandissement de leur ville dans

laquelle ils veulent enclore « le Marcheis et la Fosse » (fol. 63) ; défense au sire du Pont et au baron de Coëtmen de siéger le premier jour des prochains États, pour permettre de statuer sur leur ordre respectif de préséance (fol. 68) ; lettres de marque sur les navires danois pour deux marchands de Blavet dont la cargaison de « sucres et confitures » chargée à Madère sur la barque « le David » avait été pillée par deux navires de guerre du Danemark (fol. 76) ; institution de Pierre de Sobre, barbier et valet de chambre du duc, comme maître barbier dans l'une des villes de Rennes ou de Nantes (fol. 80) ; défense d'exporter des blés hors de la Bretagne (fol. 88 ; rétractation des lettres précédentes (fol. 102) ; armement des vaisseaux « le Grant Léon, le Petit Léon et la Bonne-Aventure » pour protéger les navires marchands contre les écumeurs de mer (fol. 111) ; assignation de Montfort-l'Amaury et de Houdan au comte de Laval, à titre de douaire de Françoise de Dinan, veuve du comte de Laval et précédemment de Gilles de Laval (fol. 118) ; don aux hôpitaux et à la maison des ladres de Nantes, de vieilles tapisseries, et au grand maître d'hôtel, d'un « veil ciel de lit et tresdoux de soye estrange de Turquie » (fol. 148) ; ordre de payer à G. Ylary et à J. Legallus la somme de 301 l. 10 s., qu'en janvier 1475, ils avaient dépensée pour l'édifice d'une grosse tour à Guérande (fol. 161) ; mandement aux monnayeurs de Rennes et de Nantes d'ouvrer de la monnaie d'argent pour la solde des gens de guerre (fol. 171) ; levée des gens d'armes pour s'emparer de Clisson dont le sire d'Avaugour a refusé l'entrée aux serviteurs du duc (fol. 175) ; commission à Éon Sauvage pour conduire à Clisson les riverains de la Loire astreints au service militaire (fol. 183) ; commission à A. Le Vaier et à O. de Keraudren pour faire la montre des nobles réunis à Couëron, Port-Launay, Saint-Étienne et le Temple (fol. 197) ; ordre de nettoyer et de creuser les fossés de la ville de Guérande (fol. 206) ; ordre semblable pour les douves de la ville de Nantes (fol. 212) ; lettres attestant que Jean de Montmorency, comte de Nivelles, a toujours tenu le parti du duc depuis le commencement de la guerre, notamment à la garde de Vitré (fol. 221) ; prescription d'une taille sur les habitants de Nantes pour réparer leur ville à la suite du siège de sept semaines qu'elle vient de subir (fol. 238) ; décharge pour un cleric d'écurie d'une « housseure dont le fond est de satin cramoesi semé d'ermes de perles, à lacetz et cordons de perles de plusieurs sortes, à petites houppes branslantes de fin fil d'or », etc. (fol. 247) ; érection de la terre de Coëtmen en baronnie pour Jean, vicomte de Coëtmen et de Tonquédec (fol. 258) ; mandat de paiement de 1132 écus d'or à Michel Boudet pour une table de diamant et des étoffes de laine et de soie (fol. 277) ; etc.

1486-1487

B 11. - Registre petit in-folio, 264 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Les actes transcrits sont les suivants : lettres d'érection de la baronnie de la Hunandaie au profit du sire de Coëtmen, lequel est créé baron en récompense des services qu'il a rendus au duc aux sièges de Nantes et de Moncontour (fol.3-5) ; mandement au trésorier de l'épargne de livrer divers bijoux et diverses pièces de vaisselle d'argent et d'or avec des pierres précieuses à G. Bertrand, seigneur du Lys Saint-Georges, chambellan du duc d'Orléans, en gage des 6.000 livres tournois que celui-ci lui a prêtées (fol.22-23). Cession aux religieux de l'abbaye de Prières de la terre et seigneurie de l'Isle, en la paroisse du Marzan, pour l'assiette de 200 livres de rente, moyennant le prix de 1.000 livres (fol.26-29) ; cession de la terre et seigneurie de Minibriac, évêché de Tréguier, au vicomte Jean de Coëtmen et de Tonguedec en récompense de ses services (fol.33-36) ; ordonnance de paiement de 11.735 livres au profit de Jeanne du Pont, veuve de François Anger, seigneur du Plessis-Anger et de Montrelais, capitaine des gardes du corps du duc, pour l'indemniser de la ruine de ses châteaux du Gué-au-Voyer et de la Sénéchallière (fol. 50 ; mandement à Pierre Champion, maître des monnaies de Rennes, de prélever sur les bourgeois de Rennes deux mille mares d'argent qu'ils porteront à la

monnaie pour fabriquer des pièces et subvenir aux frais de réparation des murailles (fol. 58) ; concession de foires et marchés qui se tiendront au bourg de Plessé, de même que la « court ecclésiastique de l'arcediacre de la Mée » à la requête de Jean de Volvire, baron de Ruffec, chatelain de Fresnay (fol. 63) ; commission aux chambellans Jean de Louan et Arthur Lespervier de la Bouvardière pour ouvrir une information sur la sédition qui éclata à Nantes à la fin de novembre 1487 (fol. 66) ; lettres de pardon et de réintégration accordées au sire de Rieux et aux complices de son infidélité (fol. 82) ; ordonnance de paiement de 2.000 écus d'or au profit de Philippe de Montauban, chevalier, seigneur de Sens, qu'il avança au trésorier des guerres (fol. 103) ; confirmation des privilèges accordés aux ouvriers monnayeurs de Rennes et de Nantes (fol. 119) ; ordonnance portant fixation du cours des monnaies en Bretagne (fol. 133) ; lettres de pardon accordées au vicomte Jean de Rohan et appointment des conditions qui furent stipulées pour sa rentrée en grâce (fol. 135) ; autorisation de reconstruire, près de la chapelle Saint-Léonard en la ville close de Dinan, l'église paroissiale de Saint-Malo qui avait été détruite à l'occasion de la guerre et amortissement du fonds (fol. 153) ; ordonnance de convocation du ban et de l'arrière ban des nobles, ennoblis, francs archers, élus et bons corps du duché de Bretagne (fol. 191) ; autorisation au sire d'Albret de faire monnayer à Vannes la somme de 2.000 sous pour payer ses hommes d'armes (fol. 206) ; mandement de révocation de tous les dons et privilèges accordés au détriment du trésor (fol. 257), etc.

1487-1488

B 12. - Registre petit in-folio, 185 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Les pièces transcrites intégralement sont les lettres de la duchesse Anne dont le résumé suit : convocation des montres générales des hommes d'armes (fol.2 et 3) ; nomination du prince d'Orange comme curateur, et engagement de la châtellenie du Gâvre pour 7.000 écus d'or (fol. 27) ; afféagement de l'emplacement du moulin de Penanstang et de sa chaussée avec pouvoir de les réédifier à Rolland Scliczon sur la rivière de Léguer, près Lannion (fol. 74) ; arrentement à Jean Hagomar d'un four et d'une maison à Rennes (fol. 76) ; pouvoir d'engager ses bijoux délivré au comte de Dunois (fol. 94) ; traité d'alliance conclu avec le roi d'Angleterre « son très honoré cousin et père » (fol. 95) ; désaveu de la conduite du sire de Rieux dans son expédition contre le sire de Rays (fol. 100) ; concession à titre de jouissance viagère du château et de la châtellenie de Touffou à Odet d'Aydie, comte de Comminge (fol. 101) ; ordonnance réglant le cours des monnaies d'or et d'argent (fol. 102) ; établissement d'une taxe de guerre de 4 livres 10 sous par feu (fol. 105) ; mandement pour la fabrication de la monnaie d'argent (fol. 124) ; commission du receveur de la châtellenie de Houdant au comté de Montfort l'Amaury délivrée à J. Étienne (fol. 127) ; nomination de députés pour conclure la paix avec le Roi (10 juillet 1490) ; consentement de la duchesse Anne au mariage de sa soeur Isabeau avec le fils du sire d'Albret (fol. 134) ; obligation de 100.000 écus d'indemnité et d'une rente de 12.000 livres souscrite envers le maréchal de Rieux (fol. 138) ; lettres de réparation envers Françoise de Dinan constatant qu'elle a perdu 300.000 écus pendant la dernière guerre (fol. 141) ; lettres de validation des actes du maréchal de Rieux et rémission générale de toutes les peines encourues par les faits de guerre (fol.146-151) ; défense aux maréchaux des logis et fourriers de marquer dorénavant les maisons des gens d'église pour le logement des gens de guerre (fol. 152) ; décharge de tout compte de tutelle accordée au maréchal de Rieux (fol. 154) ; cession des terres et seigneuries de Saint-Père-en-Retz, de Loyaux, de Saint-Lumine, de Couëron et du Pellerin, engagées par le dernier duc pour sûreté de la somme de 10.000 écus d'or due à la comtesse de Laval, et érection de la vicomté de Loyaux au profit

de Gilles de Condest, chevalier, seigneur de la Mortraie, capitaine des archers de la garde du duc dont tous les exploits sont cités dans les lettres (fol. 171) ; etc.

1489-1490

B 13. - Registre petit in-folio, 144 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Les actes transcrits intégralement sont les suivants : Lettres d'organisation de la flotte armée du convoi de mer chargé de protéger les navires marchands contre les pirates, et commission à Louis de Rohan, sire de Ramefort, pour la conduire (fol. 4) ; autorisation de tenir hôtellerie au passage du Gué de Lisle accordée aux religieux de Prières, avec franchise pour les débitants qui y demeureront (fol. 5) ; protestation contre la nomination des titulaires des évêchés de Nantes, de Vannes et de l'abbaye de Saint-Melaine, revendication du droit de nomination (fol.21-24) ; mandement aux receveurs du duché de liquider la dette de 8.021 livres contractée par le dernier duc envers Jean du Quelenec, vicomte du Fou, pour l'armement de deux navires de guerre (fol. 26) ; traité d'alliance conclu par la duchesse Anne de Bretagne avec le roi des Romains, le roi d'Angleterre, le roi de Castille et de Léon (fol. 30) ; continuation du bail à ferme des produits de la prévôté de Nantes accordée à P. Thetaldi et G. de la Ruelle (fol. 38) ; lettre contenant inventaire des bijoux remis par la duchesse à Guillaume Juzel, son receveur général, pour garantir ses emprunts (fol. 78) ; validation de dépenses faites par le même (fol. 80) ; assignation d'une pension viagère de 1.200 livres sur la recette des devoirs de l'évêché de Rennes, au profit de Jean de Foix, vicomte de Castillon, capitaine des hommes d'armes de la garde du duc pour payer sa rançon (fol. 81) ; liquidation des dépenses faites par Gacien Mathio sur les 18.000 florins qu'il reçut du roi des Romains fol. 84) ; ordonnance fixant les recettes sur lesquelles le maréchal de Rieux touchera les annuités de 10.000 écus qui lui sont dues (fol. 94) ; révocation des nominations des receveurs (fol. 113) ; décharge délivrée à Guillaume de Marbré, écuyer, sommelier de la bouche du dernier duc, pour une coupe d'or donnée le jour de la fête des Rois au gentilhomme La Lande et l'aiguière d'or qui fut vendue pour payer les frais d'enterrement du duc (fol. 115) ; réductions accordées à François Le Saux, maître des Comptes, à sa femme Jeanne Marion, tous deux héritiers de Michel Marion, ex-fermier du devoir de billot en l'évêché de Quimper, en récompense des services que ce dernier avait rendus à la duchesse Anne pendant la guerre, en armant un navire à ses frais et équipé des hommes d'armes qu'il avait amenés jusqu'au siège de Nantes (fol.89-91) ; confirmation des foires accordées par le duc Jean V à l'abbaye de Coatmalloan avec une franchise de 5 tonneaux de vin pour l'hôtellerie voisine de l'abbaye (fol. 117) ; douze lettres de Maximilien d'Autriche et de la duchesse concernant la solde des gens d'armes, le remboursement des emprunts ; etc.

1490-1491

B 14. - Registre petit in-folio, 168 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Mandement aux juges de Vannes sur une demande en rescision de contrat présentée par Ch. Gicquel à propos d'une maison qu'il a vendue (fol. 2) ; commission aux juges de Nantes et de Rennes de faire une enquête sur les réformes à introduire à la ministration de la Trinité de Châteaubriant pour le bon ordre intérieur (fol.9 et 12) ; évocation au Conseil de la cause en restitution poursuivie par l'évêque de Nantes, abbé commendataire de l'abbaye de Redon, contre G. du Maz et J. de Ros, accusés d'avoir détourné les revenus du monastère pour une valeur de 10,000 livres (fol. 14) ; lettres de recours

et d'arrêt sur les biens des Espagnols établis en Bretagne délivrées à Allain Le Reguec, pour l'indemniser des marchandises retenues par la reine d'Espagne en Andalousie (fol. 14) ; ordonnance royale annulant les effets d'un ordre du vice-amiral Jacques Guibé portant défense à tous les gens de mer de négocier avec les nations en hostilité avec la France (copie fol. 15 et 16) ; autorisation aux casseurs d'acier de la ville de Nantes privés de marchandises par la guerre d'Espagne, de saisir une « pile d'acier déposée en une maison de la Fosse, appartenant au comte de Salvatore, et d'en faire l'adjudication publique par lots (fol. 19) ; mandement au prévôt et aux ouvriers de la Monnaie de Nantes de recevoir le sieur Thébaud Charton qui est nanti de lettres de la Duchesse pour lui et sa postérité (fol. 30) ; défense d'appeler en Cour de Rome les titulaires des bénéfices de Bretagne pourvus par la nomination de la Reine (fol. 40) : — collation de l'office de lieutenant de la juridiction de Quimperlé à Yves Le Floch (fol. 41) ; confirmation de la concession d'une foire à tenir à Saint-Jean de la Grossière, en la paroisse de Trans, diocèse de Nantes, en faveur de Jean de la Rivière, chevalier, mettre d'hôtel de la Reine (fol. 46) ; mandement d'interprétation obtenu par Ph. de Montauban, chevalier, seigneur de Sens, commandant des hommes d'armes du duc François II et de la duchesse Anne, au sujet des ordres de paiement qu'il a adressés à divers trésoriers (fol. 86) ; autorisation de lever un droit d'octroi sur les marchandises pour les habitants de Dinan (fol. 99) ; etc.

1503

B 15. - Registre petit in-folio, 119 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Mandement aux juges de Guingamp, Morlaix et Lannion d'ouvrir une enquête sur la plainte de marchands anglais dont la cargaison, composée de vins d'Anjou d'une valeur de 1000 livres, fut pillée au port de Perros-Guirec par un navire de guerre commandé par J. Trogoff et A. de Kerousy (fol. 5) ; érection d'un troisième poteau demandé par G. Le Borgne, écuyer, seigneur de Coësbo, pour sa justice patibulaire (fol. 15) ; saisie du temporel de l'évêché de Tréguier après le décès de Jean Calloët (fol. 35) ; instance contre divers débiteurs de rentes poursuivie par les frères de la confrérie de la Véronique fondée dans une chapelle attenante à l'église des Jacobins de Nantes (fol. 36) ; autorisation du Roi pour Olivier de Lescouet, sommelier de panneterie de bouche de la Reine, de tenir la conciergerie de l'une des étables d'écurie située à Nantes rue du Port-Brient-Maillart (fol. 48) ; mandement de justice pour Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, ordonnant aux maîtres des requêtes d'apurer les comptes de la succession d'André de Chauvigny pour la part sise au pays de Retz (fol. 53) ; confirmation de la permission donnée par la Reine à Jean de Montauban, seigneur du Breilhey et du Pin, son panetier ordinaire, de construire un troisième poteau sur sa justice patibulaire (fol. 57) ; évocation à la cour de Loyaux à Saint-Père-en-Retz d'une affaire criminelle dans laquelle était compromis Jacques Bréhart (fol. 59) ; état de causes remis à Jean d'Acigné, seigneur de Coëtmen, pendant le pèlerinage de la Reine à Notre Dame de Folgouet (fol. 59) ; placet pour Louis de Quersy approuvant sa prise de possession de la chapelle Saint-Thomas-le-Martyr, en la paroisse de Saint-Etienne-de-Montluc (fol. 61) ; évocation au Conseil de la cause suivie par Jean Marion, bourgeois de Saint-Pol, contre les bouchers de la ville qui, de leur propre autorité, avaient imposé une taxe sur les débitants de viande de porc salée (fol. 77) ; confirmation de la donation à Jacques Guibé des revenus des seigneuries d'Auray, Laustenc et Quiberon (fol. 91) ; mandement de laisser les religieux de Saint-Maurice jouir du droit d'usage dans la forêt de Carnouet (fol. 98) ; licence aux Augustins de Lamballe de faire des prédications en Bretagne et d'exiger des fidèles 15 deniers une fois donnés (fol. 115) ; etc.

1505

B 16. - Registre petit in-folio, 167 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Maintenu de sauvegarde pour Jean du Masle et sa femme au sujet de certaines armoiries peintes en l'église de Soulevache près Rougé, diocèse de Nantes (fol. 7) ; mandement contre Henri du Dresnay et sa femme qui se sont permis de lever un devoir de gabelle sur les marchands passant par un chemin entre Quimperlé et le Faouet (fol. 10) ; mandement de justice pour frère Raoul Ermar, religieux, docteur et prieur de N.-D. de Kerhon en l'île de Grenezé fol. 13) ; placet pour servir de lettres d'attache aux bulles obtenues du grand maître de Rhodes sur la commanderie du Quessoy par J. Joubert, chevalier de l'ordre de Saint-Jean (fol. 25) ; évocation obtenue par les prévôts de la confrérie des chapelains fondée en l'honneur de Notre-Dame dans les églises de Saint-Sauveur et de la Maison-Dieu appelée Notre-Dame de l'Hôtellerie de Dinan (fol. 31) ; confirmation de l'abbé de Painpont en possession d'un devoir de bouteillage qu'il prenait le jour de la Pentecôte sur les débitants de vins (fol. 51) ; évocation au Conseil pour Guillaume de Malestroit, seigneur d'Oudon, contre Gilles de Malestroit (fol. 57) ; décret de prise de corps contre P. Porzmoguer et ses complices accusés d'avoir pillé plusieurs marchands écossais (fol. 59) ; don de l'office de secrétaire ordinaire de la chancellerie et Conseil de Bretagne fait par le Roi à la nomination de la Reine, en faveur de Pierre Gibon (fol. 69) ; concession de foires en la seigneurie de Langouëllan en faveur d'Allain de Fresnay (fol. 69) ; lettre de justice contre les marchands qui tenteraient de troubler J. Charrier, G. Macé et B. Vitrier, fermiers de la cohue du poisson trempé (fol. 72) ; commission d'instruire une enquête sur le pillage de deux navires brisés à la côte de Penmarch (fol. 84) ; création d'un devoir de billot pour l'entretien des quais du Croisic (fol. 105) ; lettres d'érection en maîtrise des métiers de tondeurs, couturiers, chaussetiers, fabricants de ciseaux et de forces à Quimper-Corentin (fol. 107) ; rémission de crime de faux accordée à Geffroy Hervé (fol.112-113) ; commission à deux auditeurs des Comptes pour se transporter dans le pays de Quimper « où l'on dyt y avoir myne d'or » et découvrir la vérité (fol. 114) ; érection de justice patibulaire à deux poteaux accordée à Vincent du Bot, seigneur de la Ville-Pelotte (fol. 161) ; etc. Les lettres de rémission sont les seules qui soient transcrites intégralement.

1506

B 17. - Registre petit in-folio, 188 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Maintenu et sauvegarde pour Guillaume Courson, écuyer, et Jeanne de Bintin, sur la maison et appartenances de la Rivière, en la paroisse de la Fontenelle (fol. 1) ; réduction de 200 livres sur la ferme du devoir de billot de la ville de Dinan de 1496, accordée à J. Parajau en raison de la mortalité qui régnait dans cette ville (fol. 5) ; confirmation du don des produits provenant de la confiscation prononcée contre Jeanne Gautier (fol. 9) ; saisie ordonnée sur les biens meubles et les héritages de Marie de Pontcallec, soupçonnée d'être la cause de la mort de son mari (fol. 25) ; évocation à Ploërmel pour Jeanne Guillemot contre les héritiers de Jean Le Flô, de Pontivy (fol. 26) ; enquête ordonnée sur les réformes des rôles des tailles et fouages de la cité de Lantréguier (fol. 32) ; confirmation des privilèges accordés par la Reme aux archers et arbalétriers de Pont-Labbé (fol. 33) ; mandement de faire ouverture des greniers contenant du blé, et de le vendre à prix convenable pour subvenir aux besoins du peuple (fol. 43) ; commutation de peine portant que G. Berel et P Rousille sa femme, détenus pour crime de faux, seront punis de la façon suivante : le mari sera fouetté 3 jours de marché et la femme portera un cierge à Saint-Léonard de Fougères en chemise, pieds et tête nus (fol. 51) ; évocation de cause au siège de Morlaix accordée à Louis de la Villeneuve pendant la peste de

Carhaix (fol. 57) ; licence de séjourner vingt jours au Mont-Saint-Michel et de traverser la Bretagne accordée aux Egyptiens alors établis à Nantes (fol. 59) ; commission relevante aux juges de Nantes pour les exécuteurs testamentaires de P. Le Bodon, aumônier de Saint-Clément de Nantes (fol. 63) ; mandement de réparer les chemins de la banlieue de Dinan à la requête du procureur des bourgeois et du procureur général (fol. 64) ; maintenue et sauvegarde pour Jacques du Pé sur le lieu et manoir de l'Ermitage, en la paroisse du Pellerin, diocèse de Nantes (fol. 80) ; commutation de peine pour Raoul de Bron qui avait été condamné à être « noyé et suffoqué » (fol. 97) ; contrainte contre les habitants de Quimperlé s'il est avéré qu'ils ont coutume de répartir sur eux la somme de 80 livres partagée entre les religieux Bénédictins de la ville et le Roi (fol. 98) ; confirmation de l'anoblissement de la maison de la Gabillaudière, paroisse de Sainte-Luce, diocèse de Nantes, au profit de Olivier de Lescouet, sommelier de panneterie de la Reine (fol. 112) ; injonction à François Goheau, seigneur de Saint-Aignan, de rendre Roberde de Trévecart, dame de Bois-Renaud (fol. 134) ; lettres de légitimation pour Marie, fille bâtarde du seigneur de Derval (fol. 154, 156) etc.

1508

B 18. - Registre petit in-folio. 244 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Maintenue en faveur du sire de Châteaubriant lequel prétendait avoir un banc avec accouoir dans l'église d'Ercé, diocèse de Rennes (fol. 1) ; confirmation des lettres portant abandon aux bourgeois de Saint-Malo, pendant cinq ans, de tous les deniers d'impôt à lever sur eux (fol. 6) ; main levée de saisie de temporel accordée au cardinal de Sainte-Anastasie, évêque de Nantes et abbé de Saint-Melaine (fol. 6 et 13) ; mandement déchargeant G. de Forest, garde des sceaux et registres de la chancellerie de Bretagne, des frais de cire et de bougie (fol. 12) ; évocation pour Fr. Guillart contre J. Moreau et consorts qui ont malmené son commis occupé aux mines « qui ont été trouvées ès parties de Quimper » (fol. 21) ; défense à R. Boutier de citer en cour de Rome J. Kerguelven, son compétiteur à la collation d'une prébende en l'église de Dol (fol. 35) ; décret de prise de corps contre François du Bollan qui avait trouvé moyen de favoriser la fuite d'un voleur « tellement que celui-ci s'est rendu en franchise en l'église de Saint-Fiacre près Auray » (fol. 42) ; mandement d'ouvrir une enquête sur les prétentions de l'archidiacre d'Acreléon alléguant qu'autrefois il possédait en la ville de Saint-Renan un pilori à lui et des prisons (fol. 57) ; main levée et suspension des effets des lettres de marque délivrées aux Bretons contre les sujets de l'Espagne (fol. 72) ; laissez-passer délivré à Guillaume de la Roche, chevalier, l'un des capitaines de la Petite Egypte, pour se rendre de Nantes au Mont-Saint-Michel, en se logeant dans les faubourgs des villes et bourgades sans extravaguer (fol. 85) ; ordonnance de convocation prescrivant des montres pour les nobles, anoblis et sujets aux armes, aux lieux de réunion ordinaires (fol. 92) ; mandement ordonnant la refonte des monnaies d'or et d'argent suivant la devise et les emblèmes du roi Louis XII (fol. 109) ; commission aux juges de Lamballe pour aviser à la nécessité de transférer la foire de septembre qui se tenait au bourg de Monbran, au lieu du Chemin-Chaussé, pour éviter la contagion de la peste (fol. 155) ; main levée de saisie mise sur le temporel de l'abbaye de Montfort (fol. 162) ; lettres de cougé délivrées aux religieux Trinitaires et Rédemptoristes pour parcourir la Bretagne et quêter pour les nécessités du rachat (fol. 172) ; confirmation de l'augmentation de justice patibulaire, portée à quatre poteaux par la reine Anne, au profit de la juridiction épiscopale des Régaires (fol. 201) ; lettres de sauvegarde générale aux juges de Nantes sur le lieu de la Jallière, en Montrelais, appartenant à P. Lebel (fol. 230) ; défense aux bateliers de la Loire d'attacher leurs barques, chalans et sentines aux pilotis de la chapelle de Bon-Secours de Nantes (fol.

237) ; mandement de s'emparer d'une baleine, « qui est un poisson royal appartenant au Roy, » trouvée sur la côte de Tréguier (fol. 238) ; etc.

1509

B 19. - Registre petit in-folio, 233 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. Mandement de saisie du temporel de l'abbaye de la Madeleine de Geneston, diocèse de Nantes (copie fol. 25) ; confirmation par Louis XII de l'anoblissement d'une maison nommée Bellevue, en Saint-Clément de Nantes, appartenant à P. Choque, dit Bretagne, héraut d'armes de la reine Anne (fol. 33, copie) ; mandement au receveur ordinaire de Nantes de payer les gages de Jacques Drouet, « maistre maczon des villes et chastel de Nantes, » bien qu'il eût été payé auparavant par le miseur du château (fol. 50) ; lettres de Louis XII rappelant les commissions et compensations accordées à Tanneguy du Châtel en 1367, 1343, 1345, en 1405, pour les pertes qu'il a subies pendant la guerre de la Succession, et le maintenant en jouissance du manoir de Coatgartz avec 200 livres de rente (fol. 51-53, copie) ; confirmation de la collation de l'office de receveur ordinaire de Lannion à Geoffroy Lebreton (copie, fol. 55) ; enquête ordonnée sur un fait de pillage commis par les habitants de Penmarch au préjudice d'un marchand allemand dont le navire n'était pas brisé mais simplement démâté (fol. 59) ; saisie du temporel du prieuré de Léhon après le décès de Jean James et mandement de mettre arrêt sur les biens de sa succession jusques à la valeur des réparations qu'il a omis de faire pour l'entretien des bâtiments (copie, fol. 72) ; confirmation de l'autorisation donnée à Jean de Rohan, seigneur de Landal, et à Isabeau de la Chapelle, sa femme, d'élever une justice patibulaire à quatre poteaux en chacune des seigneuries de la Chapelle, de Botbleiz, de Crenhac et du fief de Quintin (copie fol. 92) ; ordonnance renouvelant les prohibitions édictées au sujet de l'exportation du menu poisson et de l'appât du gros poisson (fol. 102) ; saisie du temporel de l'abbaye de Melleray, diocèse de Nantes (fol. 112) ; plainte portée contre le sire de Rieux qui s'est permis de lever des droits nouveaux sur la rivière de Vilaine (fol. 125) ; contrainte contre les paroissiens de Saint-Meen qui refusaient la nourriture et le logement à Jean Lecomte, lépreux, malgré certain contrat passé entre eux (fol. 125) ; mandement sur une contestation pendante entre les paroissiens de Saint-Sauveur de Rennes et le procureur du curé de Saint-Sauveur et de Toussaint, à propos du droit de pourvoir aux offices de diacre, sous-diacre, sacristains, chantres et organistes, cause que ce dernier voulait porter en cour ecclésiastique (fol. 146) ; réintégrant pour Guillaume Groy en la possession de la cour de Mesquer dont il a été spolié « par aucuns à luy incongnuz » (fol. 148) ; ordonnance remettant en vigueur le règlement adopté en 1451 pour l'exercice des fonctions de notaire et d'avocat (copie, fol. 152-153) ; ordonnance prescrivant une enquête sur l'état matériel des bâtiments dépendants des évêchés et des abbayes, et obligeant les titulaires à les réparer (fol. 195) ; provisions du prieuré de Léhon décernées à J. Berthelot, vice-chancelier (fol. 198) ; saisie des fruits de tous les bénéfices appartenants au cardinal de Sainte-Anastasia, évêque de Nantes, pour cause d'infidélité (fol. 200) ; confirmation des privilèges octroyés aux archers et arbalétriers de Quimper (copie fol. 207) ; autorisation de déplacer la justice patibulaire d'Ergué-Gaberic appartenant à Jean de Coëtanezre (fol. 210) ; plusieurs lettres de rémission de meurtre et de vol ; etc.

1510

B 20. - Registre petit in-folio, 180 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Réquisitoire du procureur général contre divers particuliers qui ont clos un chemin

dans la paroisse de Plouha (fol. 2) ; lettres de réhabilitation d'infamie obtenues par Jean Brillaud de Saint-Malo (fol. 3) ; sauvegarde générale pour Jeanne de Pouez, dame de Porcon, tant en son nom que comme tutrice de son fils (fol. 5) ; confirmation de l'augmentation de deux piliers de justice patibulaire accordée à la juridiction des Régaires de Nantes (fol. 7) ; mandement pour envoyer à Hennebont, Morlaix, Saint-Brieuc et autres ports pour le fait de l'ambassade du roi de Portugal (fol. 13) ; congé accordé à J. Charrier pour exporter 260 setiers de froment dans les provinces voisines (fol. 15) ; mandement aux juges de Fougères d'achever l'inventaire des titres relatifs aux droits du prince suivant la requête des enfants de Pierre du Meix (fol. 20) ; état de causes pour Guillaume Macé, valable jusqu'à la Chandeleur, depuis le 9 janvier 1510 ; évocation à Rennes pour Jacqueline de Proesy, dame de Beuvres, curatrice de Jean de la Chapelle (fol. 26) ; information sur une entreprise du seigneur de Faouet qui s'est permis de placer ses armoiries dans l'église de l'abbaye de Langonnet (fol. 27) ; anoblissement de la maison de Bellevue en Richebourg de Nantes, au profit de Pierre Choque, héraut de la Reine (fol. 33) ; mandement au sénéchal et aux officiers de la Juridiction de Nantes de se transporter au pays de Rays pour procéder à la répartition des taxes nécessaires aux réparations des édifices des seigneuries de Bourgneuf, de Machecoul, du Coutumier et de Bouin (fol. 34) ; décret de prise de corps contre plusieurs malfaiteurs qui ont pénétré par violence dans le prieuré de Sainte-Croix de Josselin (fol. 43) ; confirmation du don de 200 livres fait par la reine à Jean de Miraumont, l'un de ses écuyers, en récompense de l'île d'Indrette qu'elle conserve entre ses mains (fol. 45) ; permission aux religieux de N.-D.-des-Carmes de Dol de publier les pardons et indulgences qui leur ont été concédés par le Pape (fol. 48) ; mandement au bailli de Quimper de faire restituer à H. Hanser et à divers marchands d'Allemagne les biens qui leur ont été pris sur un navire échoué à Penmarch (fol. 76) ; confirmation de la jouissance de l'étang compris entre Barbin et le moulin des Halles à Nantes au profit des Chartreux (fol. 91) ; défense aux mineurs de feu Sébastien Le Texier de contracter mariage sans le consentement du Roi, de leurs parents et amis (fol. 114) ; permission au seigneur de Montframery, Jean de Beucé, de reconstruire son colombier à pigeons où bon lui semblera (fol. 145) ; etc.

1509-1511

B 21. - Registre petit in-folio, 297 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des actes présentés pour être scellés. — Lettres de licence et de surséance délivrées à J. Jouhon de la Marre pour interjeter appel au Parlement de Paris, en raison du mauvais temps « et de la grande inundacion des eaux » (fol. 2) ; évocation de cause à Nantes pour Jean de la Porte, seigneur de Vezins et de la Jaille, contre J. Drouet, sergent (fol. 3) ; maintenue confirmant J. de Plédran, doyen de Nantes, en possession du droit d'instituer un maître d'école en la paroisse de Couëron (fol. 8) ; commission au bailli de Léon d'ouvrir une enquête sur les réparations de l'abbaye de Saint-Mathieu (fol. 18) ; ordonnance générale et mandement aux officiers de justice du duché de Bretagne notifiant les rémissions de peine accordées aux malfaiteurs à la condition qu'ils iront à Brest servir dans les galères de la Marine royale (fol. 26 et 27) ; commission aux juges de Guérande d'ouvrir une information sur les propriétaires de deux navires et de trois barques du port du Croisic qui sont sortis malgré les défenses portées (fol. 33) ; lettres de sursis accordées aux capitaines, maîtres, contremaîtres et marins enrôlés pour l'expédition préparée par le Roi sur huit navires armés pour résister aux ennemis (fol. 41) ; commission pour informer, à la requête de Philippe de Montauban, chevalier, baron de Granville, vicomte du Bois de la Roche, sur une rupture de sceaux mis sur les biens de dom G. Bouciquaud (fol. 65) ; réintégrant en faveur de Jean Garnier, seigneur de la Barrillère, pour le maintenir en possession de ses prééminences féodales

dans l'église de Mouzillon (fol. 99) ; mandement à tous les officiers des ressorts de Saint-Brieuc et de Saint-Malo d'appeler aux armes tous les nobles et tous les gardes-côtes afin qu'ils se tiennent prêts à résister aux Anglais (fol. 107) ; information ordonnée aux juges de Nantes sur les violences à main armée commises par les habitants de Saint-Julien-de-Concelle contre ceux de la Chapelle-Basse-Mer, à propos de l'exercice du droit de pâture dans les communs (fol. 112) ; poursuites ordonnées à la requête de l'évêque de Saint-Brieuc contre Jean Daniel accusé d'avoir contrefait le sceau épiscopal et publié en diverses paroisses de fausses lettres d'indulgence (fol. 130) ; maintenue aux juges de Guingamp pour François de Ploecroix, écuyer, sur son droit de porter l'un des brancards de la chaire de l'évêque de Tréguier, le jour de son entrée solennelle, et de jouir des épaves trouvées dans les limites du minihi de Lantréguier (fol. 166) ; permission de porter le surnom de la Guischardière accordée à Amaury Le Taillandier (fol. 213) ; mandements royaux approuvant l'affranchissement de deux terres en Plessé accordé au trésorier J. de Lespinay ; réglant l'administration des fournitures à faire à la flotte et les places de Brest, de Conq et de Saint-Malo ; ratifiant la transaction passée entre Jacques de Rohan et le procureur général de la Reine (fol.289-294) ; etc.

1513

B 22. - Registre petit in-folio, 250 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des actes présentés pour être scellés. — Maintenu pour maître François de Moulins, précepteur et maître d'école du Duc, sur le prieuré de Léhon (fol. 13) ; sommation aux fermiers des coutumes, moulins, bois, étangs et pêcheries de la terre de Saint-Aubindu-Cormier d'acquitter leurs fermages (fol. 16) ; évocation au Conseil d'une réclamation d'impôt portée contre les habitants de Quimper par Jean Blanchard (fol. 26) ; injonction à l'évêque de Nantes de tenir ses *Longs jours* dans le délai de six semaines, à la requête de Jean de Vallée, et mandement au sénéchal de Nantes d'expédier, à son défaut, certains appels (fol. 29) ; action en interdiction évoquée au Conseil par Rolland Kersausen contre son père qui dissipe son bien (fol. 33) ; exécutoire sur la recette des fouages de l'évêché de Vannes au profit de l'écuyer Miraumont, de l'écuyer Mirat et de Pierre de Callège, maître de l'artillerie (fol. 39) ; mandement relatif à l'édification d'une chapelle avec fondation de messes en l'église des Carmes de Ploërmel par Marguerite, fille de Philippe de Montauban (fol. 45) ; appel au Parlement pour l'abbesse de Saint-Sulpice de Rennes d'une sentence rendue au profit de Pierre de Saint-Gilles, seigneur de Beton (fol. 50) ; commission aux juges de Nantes sur les suites d'une transaction conclue entre Christophe du Breil et Jean Garnier, seigneur de la Barrillière, son beau-père, à propos des biens meubles de sa femme (fol. 64) ; mainlevée de saisie du temporel des abbayes de Saint-Gildas-de-Rhuis et de Saint-Meen-de-Gaël au profit des évêques de Vannes et de Nantes (fol.84 et 85) ; appel au Parlement interjeté par René du Plessis, capitaine de Clisson, contre les paroissiens de Gestigné (fol. 88) ; lettres d'état pour Th. de la Motte, Yvon de Cadoudal, hommes d'armes, et François de la Ville-Eon (fol. 109) ; lettres de rémission accordées à François de Bréhant, seigneur de la Roche, et Nicolas, son frère, coupables de meurtre envers Amaury de Bréhant (fol. 110) ; évocation des poursuites de François de Lesperonnière, capitaine de Pornic, contre ceux qui empêchent la levée de la taxe dite *cens du guet* (fol. 128) ; instance de frère J. Ernaud, religieux bénédictin, aumônier de Saint-Julien de Bouin, demandeur, contre les héritiers de son prédécesseur qui avait négligé les réparations du bénéfice (fol. 143) ; ordre au procureur général d'enquêter sur la situation des prisons de l'abbaye de Redon et sur la fuite de plusieurs prisonniers (fol. 148) ; information ordonnée à la requête de Jean de Penhouet, seigneur de Kercalon, sur les droits qu'il possédait d'élever une justice patibulaire sur la lande de Kerdavid en Plestin (fol. 159) ; etc.

1515

B 23. - Registre petit in-folio, 286 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Commission aux maîtres des requêtes pour ouvrir une enquête sur des faits de piraterie reprochés à J. Lebailly (fol. 1) ; sauvegarde générale pour Raoul Le Champion, seigneur de Cambu, et ses soeurs (fol. 4) ; évocation au Conseil pour J. Le Coutelier, seigneur du Brossay, contre G. Gueguen qui lui demandait compte des recettes de l'abbaye de Redon (fol. 19) ; relief d'appel pour Jean Le Mintier, seigneur des Granges, d'une sentence rendue par la Cour de Rennes au profit d'Alain Goujon et François Le Forestier (fol. 61) ; charte fixant le nom du domaine de Porzou, en la paroisse de Ploëmeur, à la demande du seigneur R. des Portes, écuyer (fol. 63) ; mandement au capitaine de Saint-Aubin du-Cormier de punir les malfaiteurs et vagabonds et réprimer les écarts des gens de guerre (fol. 72) ; mandement autorisant l'érection d'une justice patibulaire à 3 piliers sur les seigneuries et domaines de Kergroazes, de Kergomach, de Tromeur et de Kerbastard (fol. 105) ; maintenue pour O. Richard, docteur ès-droits, archidiacre d'Acréléon, sur ses droits et l'étendue de sa juridiction comprenant les cas de mariage, de testament, de séparation de lépreux, de crimes de fausseté et d'adultère (fol. 124) ; contrainte décernée contre les gens d'église pour le paiement du devoir de Décime (fol. 137) ; licence à Martin de la Ralde, marchand de Gascogne, d'exporter de Bretagne 30 tonneaux de froment en compensation des pertes qu'il a subies par la prise de son navire (fol. 146) ; suspension des lettres de marque délivrées contre les Espagnols, valable pour deux ans (fol. 148) ; lettres de rémission d'homicide involontaire commis par Jean de la Bourdonnaie, seigneur du Couëdic (fol. 164) ; maintenue adressée aux juges de Cornouaille pour les marguilliers de la paroisse de Pleyben qui sont fondés à recevoir les oblations et les aumônes de l'église (fol. 215) ; ordonnances concernant la réforme des notaires, tabellions et sergents dans les juridictions de Quimper-Corentin, Quimperlé et Carnouet (fol. 217) ; décret de prise de corps contre Jean Auber, soi-disant lieutenant de l'amiral du duc de Gueldres, et contre les sergents qui l'ont laissé échapper des prisons de Dinan, pour se réfugier chez les Jacobins (fol. 228) ; etc.

1516-1517

B 24. - Registre petit in-folio, 301 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'énumération et l'enregistrement sommaire des actes présentés pour êtres cellés. — Réintégrande pour Bertrand de Kerenor, écuyer, seigneur de Helloch, contre les malfaiteurs qui ont brisé ses armoiries en l'église de Bourbriac (fol. 2) ; sauvegardes au profit de Jean Roguet et sa femme possesseurs de l'hébergement de la Bourrière en la paroisse de Princé, diocèse de Nantes (fol. 21) ; et de Louis de Bouteville, seigneur du Faouet, de Kerjean, vicomte de Coetguenen, lequel prétendait jouir de prééminences dans plusieurs églises (fol. 29) ; remise de peine pour J. Le Redant et Nicolas Arz condamnés à perdre une oreille pour avoir porté faux témoignage (fol. 47) ; don de l'office de sergent-général et d'armes à G. Hardy après la révocation d'Olivier Boisart (fol. 57) ; acceptation des bulles de Jean Ordreneau pourvu de l'abbaye de N.-D. de Lanvaux (fol. 65) ; mandement de payer les gages de Guillaume Loaisel, général des monnaies de Bretagne (fol. 66) ; défense à Ch. du Rouvre plaidant contre Bertrand Le Voyer, seigneur de la Cour et de Souldan, à propos des lots et ventes de la terre du Bouëssay, de porter sa cause devant les juges d'église (fol. 90) ; mandement de justice adressé aux huissiers et sergents pour Chr. Keraudren, subdélégué pour le fait de la Croisade en l'évêché de Tréguier, contre les Augustins de Lannion (fol. 96) ; plainte des habitants de trois frairies de Bouée, paroisse de Savenay, contre les officiers

ecclésiastiques de Nantes qui prétendaient les frapper d'une taxe (fol. 98) ; renouvellement des défenses portées contre l'exportation des blés hors de Bretagne, et rétablissement de la ferme de la traite du blé telle qu'elle était autrefois (fol. 102 et 103) ; conversion de peine pour J. Colas, couvreur, coupable de faux témoignage, lequel fut condamné à être fustigé un jour de marché au lieu de trois fois et sans avoir l'oreille coupée (fol. 104) ; mandement aux juges de Lesneven de réclamer livraison d'Alain Legar, détenu par Hervé de la Palue, et en cas de résistance, de faire une enquête (fol. 107) ; exécutoire pour les malades de l'hôpital de la ville de Nantes, de la somme de 60 livres sur le receveur de Saint-Étienne-de-Mermorte (*Mairemort*) (fol. 165) ; mandement obtenu par C. de Bodegat, garde tuteur des enfants de feu Jean de Rohan, seigneur de Trégallet et du Grand Heinleix, contre les malfaiteurs qui ont emporté leurs meubles (fol. 183) ; translation du siège de la justice de Kerimerch, en la paroisse et au bourg de Bannalec (fol. 196) ; commutation de jour de foire accordée à François du Quelenec, tutrice d'Alain Rosmadec (fol. 201) ; indemnité de 500 livres délivrée à R. de Bohier, receveur de Brest, après l'incendie de sa maison « au temps que le Roy estoit au lieu de Saint-Renan » (fol. 272) ; etc.

1517-1518

B 25. - Registre petit in-folio, 225 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Mandement de connaître d'un appel interjeté par A. Le Courtays d'une sentence rendue par l'alloué de Nantes au profit d'Alexandre Tempéran (fol. 2) ; relief d'appel pour Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, curatrice de Philibert de Chalon, d'une sentence rendue par le sénéchal de Rennes (fol. 7) ; évocation au siège de Dinan pour René de Saint-Meleuc contre J. du Pont-Rouand, à propos de la succession de Jean Lenfant et Jeanne Le Sénéchal sa femme (fol. 12) ; commission aux juges de Rennes pour informer des méfaits commis dans l'église de Saint-Martin près Rennes ; exécutoire pour Morlet Demiseau, trésorier des guerres, sur plusieurs receveurs et fermiers de Bretagne (fol. 56) ; commission aux juges de Ploërmel pour Guillaume de Langourla, curateur d'Hélène Rogues, vers Jean de Callac, tuteur de ses filles (fol. 71) ; exécutoire pour M^e Jean Robineau, commis à tenir le compte du fait de la marine de Bretagne (fol. 86) ; mandement aux juges de Rennes et autres justiciers, délivré à l'instance du promoteur des causes d'office de la cour ecclésiastique de l'évêque de Nantes, pour poursuivre et appréhender de corps Pierre du Boullay, excommunié depuis deux ans sans qu'il se soit mis hors des censures (fol. 107) ; mandement de connaître de certains cas de maléfices portés devant le prévôt de Rennes par Gilles de Porcon contre F. de Courteville et Geffroy Mahomet (fol. 121) ; assignation en reddition de compte poursuivie par Marie de Saint-Martin, tutrice de G. de Coëssin, son fils, à François de la Rambaudière (fol. 148) ; évocation à la cour de Lesneven pour Morice Gélin, chevalier, et Marguerite de Pontplancoët sur un compte de meubles demandé à Jeanne de Kergrist, veuve de Tanguy de Pontplancoët (fol. 149) ; maintenue pour Jean Gibon, sieur de Grisso, sur deux tombes placées dans l'église de Nostang (fol. 154) ; évocation au Conseil d'une plainte portée par les habitants de Quimperlé contre le fermier de l'abbé de Langonnet qui prétendait lever certains droits sur les marchandises du port (fol. 162) ; sauvegarde générale obtenue par M. Couronné, laboureur de la paroisse de Sainte-Marie-de-Pornic (fol. 175) ; lettre de rémission d'homicide involontaire commis par Pierre Le Serclier, laboureur d'Oudon, lequel se rendait à Ancenis pour voir jouer un mystère (fol. 180) ; mandement de réintégration permettant à Claude de Rohan de faire valoir tous ses droits sur la succession de son frère aîné, Jacques, bien qu'il ait fait de larges concessions en traitant le mariage de Pierre et d'Anne de Rohan (fol. 194) ; congé et licence accordés à Pierre Ferron, seigneur de Souché, de faire élever la justice de Souché en la lande des Brandais, en la

forêt de Touffou, et d'y employer trois poteaux comme à celle de la Maillardière (fol. 208) ; maintenue et sauvegarde adressée aux juges de Nantes pour Perronne de Jaucourt, dame de Matigon, tutrice des demoiselles Bonaventure et Perronne Lespervier, dames de la Bouvardière, de la Chapelle-sur-Erdre, de l'Épine-Gaudin et du Loroux-Bottreau (fol. 216) ; etc. — La recette des visas s'est élevée à 44 livres.

1519

B 26. - Registre petit in-folio, 226 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Évocation à Ploërmel pour Alexandre Temperan, banquier demeurant à Nantes, poursuivant O. Bino son débiteur (fol. 1) ; mandement adressé aux sergents pour les paroissiens de Mur et de ses trèves (Finistère) contre le recteur (fol. 2) ; rémission de meurtre involontaire pour J. Monbèche, natif de Montour ; réintégrande pour Yvonne de Kerdréan, troublée dans la possession de certaines prééminences en l'église de Noyal-Musillac (fol. 30) ; mandement relatif à une donation en faveur de César de Gastinaire et sa femme contre Robert de Goulaine (fol. 69) ; placet pour Michel de Breil afin d'exécution d'un *conquestus* obtenu par lui en Cour de Rome contre J. Robert, sur la chapelle de Saint-Christophe (fol. 86) ; exécutoire pour Anceau de Botmeur, receveur des juridictions de Huelgoet, Châteauneuf et Landeleau, contre plusieurs fermiers (fol. 94) ; évocation à Ploërmel d'une instance poursuivie par l'abbesse de la Joie vers Jean Trégouet, chatelain de Plugriffet, débiteur de 128 boisseaux de froment ; don de l'office de sergent général en Bretagne délivré à Pierre Mollé après la résignation de J. Jouhanno (fol. 99) ; évocation au siège de Moncontour pour H. du Rufflay, seigneur de la Morandais, contre Jean Kervezec, son débiteur (fol. 120) ; placet pour dame Françoise Estourbeillon, religieuse de Saint-Georges-de-Rennes, laquelle avait obtenu le prieuré de Talhouet (fol. 122) ; mandement de délivrer au sire de la Trémoille les chartes et actes du Trésor du Château de Nantes qui se rapportent à la succession du sire de Retz (fol. 125) ; commission et mandement à l'alloué de Nantes de tenir, pour une fois seulement, les prochains plaids généraux pendant l'indisposition du sénéchal (fol. 147) ; évocation à la barre de Ploërmel du procès en restitution intenté par R. Le Moutonnier, fermier des impôts, contre le vicomte de Rohan qui s'était emparé de la recette du devoir (fol. 149) ; mandement de provision de 22 livres 10 sols, reliquat d'une pension due à M. Sauvaget sur la cure de Sion (fol. 138) ; maintenue pour Bertrand Lecomte sur la cure de Treillères (fol. 183) ; relief d'appel pour le garde du château de Saint-Étienne de « Mairemort » contre les paroissiens de Touvois (fol. 185) ; exécutoire pour G. Mesnager, argentier de la Reine, contre Jean Pineau condamné à rester prisonnier pendant le procès (fol. 187) ; sauvegarde pour Clémence Bodin, dame de Lorme, en possession d'un banc avec accouoir en l'église de Sion, évêché de Nantes (fol. 215) ; etc.

1521

B 27. - Registre petit in-folio, 269 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des actes présentés pour être scellés. — Relief d'appel pour P. Boterel, seigneur d'Apigné, curateur de Guillaume Freslon, seigneur de la Freslonnière, de sentence donnée par le Conseil au profit de Louise Géraud, veuve de feu Bonabes Freslon, seigneur de la Freslonnière (fol. 5 v°) ; mandement au général des Monnaies de poursuivre partout ceux qui sont accusés de fabriquer de la fausse monnaie, et défense aux possesseurs de maisons fortes de leur donner asile (fol. 9 v°) ; défense de poursuivre devant le comte de Laval un

procès d'amirauté touchant une saisie de navire espagnol et ordre d'en laisser la connaissance aux juges de Guérande (fol. 12) ; évocation à Nantes d'une instance en paiement de rentes dues au chapelain du Saint-Esprit de la cathédrale par les seigneurs du Branday et d'Arsangle (fol. 22) ; licence à Antoine Lescuier, lieutenant du comte de la Petite-Egypte, d'aller par le pays de Bretagne jusqu'au premier avril (fol. 31 v°) ; commission de poursuivre deux bouchers de Nantes qui se permettent de vendre de la viande en Vertais et à Pirmil (fol. 44) ; mandement d'amener à Nantes les marchandises arrêtées à Malestroit (fol. 46) ; mandement à tous les officiers du duché de contraindre tous les propriétaires d'attelages à répondre aux réquisitions de P. Lesacier, commis à l'artillerie par le gouverneur de Bretagne (fol. 67 v°) ; exécutoire pour M. Balue, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Nantes, sur les fermiers du billot de l'évêché de Rennes redevables de 189 livres (fol. 112 v°) ; évocation à la barre de Guérande d'un procès fait à Louis de Lopriac, écuyer, seigneur de Pelouarn, débiteur de Jacques de Sesmaisons (fol. 115) ; sauvegarde octroyée à G. Landaz de Saint-Colomban, pour un moulin à vent sous la juridiction de Nantes (fol. 137 v°) ; évocation d'une instance en paiement de 46 livres dues à G. Chauvin et aux héritiers de P. Ferron, seigneur de Souché, par les chanoines de Nantes (fol. 266) ; maintenue pour François de Kermenguy, seigneur de la Patouillère, en Saint-Sébastien d'Aigne, contre les prétentions des paroissiens qui voulaient imposer son métayer au rôle des fouages (fol. 269) ; etc. — Trente-cinq lettres de rémission sont transcrites au registre.

1521-1522

B 28. - Registre petit in-folio, 230 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire de tous les actes présentés pour être scellés. — Évocation à la Cour de Ploërmel d'un procès intenté par le chapelain du bénéfice de N.-D. des Graisles, fondé par Jean Leroy en l'église de Josselin, contre le receveur de Porhoët (fol. 12) ; évocation pour G. de Laval et Françoise de Maillé, sa femme, à l'encontre de J. de Lymoges, veneur du sire de Laval, au sujet de bêtes fauves prises en la forêt du Pont (fol. 15 v°) ; relief d'appel pour Pierre de Talhouet et Jeanne de Lauguyoen, contre Antoine de Gaint-Gillays, seigneur de Maumont, curateur de Jeanne de Chaffault (fol. 31 v°) ; mandement adressé au sergent général et d'armes, à la requête du fermier des briefs de mer, pour contraindre au paiement des droits les maîtres de barques qui auront séjourné au-delà de trois marées (fol. 57) ; commission d'enquête adressée à la requête de deux marchands de Rouen et de Dieppe, demandeurs en restitution d'un navire chargé de marchandises (fol. 123 v°) ; mandement de fabriquer à la Monnaie de Nantes 240 marcs « de petits deniers noirs à 23 grains argent le Roi et 2 grains de remède et 20 sous de taille » (fol. 160) ; défenses à Bonabes de Pocé, seigneur de Maffay, et à Jean d'Espinay de plaider l'un contre l'autre au Châtelet de Paris en action personnelle (fol. 175 v°) ; évocation à la Cour de Carhaix d'un procès intenté par Ch. du Quellenec, vicomte du Faou, tuteur d'Alain de Rosmadec, seigneur de Tyouarlin, contre Alain Le Mur (fol. 177 v°) ; autre évocation à Guingamp d'une action intentée par Chrétien du Dresnay, tuteur de Guillaume du Dresnay, contre Louis de Quenehen pour une somme de 50 livres (fol. 196) ; autre évocation à la Cour de Nantes d'un procès relatif à une rente due par Arthur de Sévigné au chapelain du bénéfice de Saint-Yves (fol. 204 v°) ; relief d'appel au Parlement pour Pierre Chauvin, seigneur de la Muce, de deux sentences du sénéchal de Nantes obtenues par les religieux de Melleray (fol. 210) ; évocation au Conseil pour le seigneur de la Hunaudais opposant aux prétentions de Jean de la Rivière, à propos d'une tombe placée au chancel de l'église de Saffré (fol. 219) ; etc. 40 lettres de rémission d'homicide ont été transcrites au même registre.

1523

B 29. - Registre petit in-folio, 223 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Placet obtenu par frère Guillaume de Langhac, religieux bénédictin, originaire d'Auvergne, pour être mis en possession de l'abbaye de Saint-Gildas après avoir été pourvu de lettres de naturalisation (fol. 10) ; lettres de rémission de peine de mort encourue par P. Fondosse de Bordeaux, lesquelles racontent qu'il a capturé un navire espagnol en compagnie d'une barque du Croisic (fol.58 et 59) ; mandement à tous huissiers et sergents de vendre les biens meubles de Jean de Lespinay, trésorier général de Bretagne (fol. 62) ; relief d'appel pour Bonabes Estourbillon, seigneur de Brain, contre Pierre de Saint-Gilles (fol. 63) ; mandement de provision envoyant les fermiers des droits de rachat en possession des terres et revenus du seigneur de la Trémoille, comprenant les terres et seigneuries de la Benâte, de Bourgneuf, le Coustumier, Prigny, Princé, le pré aux Seigneurs, les moulins de Vue et la moitié de la baronnie de Retz (fol. 68) ; maintenue pour Jean du Dreseuc, seigneur de Lesnerac, curateur de Jacques de Coëtcas, sur la maison et manoir de Pucel, paroisse de Guérande (fol. 105) ; mandement d'ouvrir une enquête sur les torts causés par un navire portugais à Jacques de Saint-Cyr qui avait équipé et armé en guerre un navire pris sur les Anglais (fol. 120) ; relief d'appel pour le curateur de Gilles et Pierre Becdelièvre, Françoise et Arthuse Becdelièvre, d'une sentence donnée au profit de Bertrand de Cacé et Renée de la Serpudaie (fol. 124) ; licence de publication de pardons et de quête pour le général et les ministres Trinitaires du duché de Bretagne (fol. 137) ; lettres de jussion attachées à des lettres de naturalisation accordées à Martin Ruze, conseiller en Parlement, autorisé à jouir de bénéfices en Bretagne jusqu'à la valeur de mille écus (fol. 166) ; sauvegarde pour J. Vannereau, seigneur de la Vannière, comprenant des droits de chauffage et de pâturage dans la forêt de Touvois (fol. 189) ; état de cause pour G. Chauvin de l'Esperonnière, à raison du voeu qu'il a fait d'aller au Jubilé à Rome, valable pour trois mois (fol. 196), etc. ; à la fin du volume, quittance de 48 livres reçues pour 48 lettres de rémission pour homicide involontaire.

1525

B 30. - Registre petit in-folio, 231 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Commission pour procéder à l'examen des oppositions faites à la vente des biens du trésorier de Lespinay (fol. 1) ; répit pour Louis de Kervenozael de Guisriff (fol. 5) ; relief d'appel en Parlement pour les métayers de la Thébaudière contre Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur de Kergroys, et Jeanne du Cellier (fol. 21) ; mandement aux juges de Quimper Corentin de dresser procès-verbal de l'état dans lequel se trouve la maison presbytérale de Saint-Ségal (fol. 24) ; autorisations pour Jean Lechat, marchand de Gahart, de changer son nom en celui des Loriers (fol.26 et 27) ; pour les frères du Saint-Esprit de Montpellier de faire publier les indulgences accordées par le Pape (fol. 29) ; mandement aux huissiers et sergents de Bretagne de prêter leur concours au receveur des tailles et aides à lever sur les villes et paroisses de Bretagne (fol. 35) ; réhabilitation d'Antoine Houssaie condamné au bannissement pour blasphèmes (fol. 49) ; sauvegarde octroyée à Claude de la Chapelle, seigneur de Montfrommery et de Plédran s'étendant sur tous ses biens et ses droits dans la paroisse de la Chapelle-Janson (fol. 52) ; réintégrande au profit de Françoise Pastourel, tutrice de Renée de Scizon, sa fille, comprenant une justice patibulaire à deux poteaux en la paroisse d'Orvault (fol. 81) ; ordre d'enquérir sur les réparations à faire au logis de l'Hôtel-Dieu de Saint-Yves de Rennes et les bâtiments nouveaux à construire (fol. 100) ; relief d'appel en Parlement pour Nicolas Voisin contre Louis Dubois, chevalier, seigneur des Arpentiz (fol. 105) ; mandement de poursuite obtenu par

Louis de Malestroit, seigneur de Pontquellec, contre François de Maure, seigneur du Plessis-Anger et Hélène de Rohan, héritiers de Jean de Rohan, son tuteur (fol. 184) ; concordat entre les paroissiens de Saint-Michel de Quimperlé, les chapelains de Notre-Dame, de Saint-Laurent, de Saint-Nicolas et Saint-Guénolé et le recteur de la paroisse (fol. 194) ; renvoi de cause devant les juges de Rennes à la requête de frère Bonabes de Cadoudal, prieur du prieuré de Cadoudal, poursuivant Jean du Fresnay, son débiteur (fol. 231) ; plusieurs lettres de rémission, etc.

1526

B 31. - Registre petit in-folio, 231 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées depuis le mois de décembre 1526 jusqu'au 31 juillet 1527. — Lettre d'évocation d'une cause pendante entre Bertrand de la Chevière, écuyer, et Jeanne Poffraye (fol. 1) ; mandement au capitaine du château de Nantes de faire conduire devant le Conseil le détenu Lepage et produire toutes les charges de son procès (fol. 3) ; maintenue adressée aux juges de Rennes pour les maîtres et frères de la confrérie des selliers de la ville de Rennes au sujet de leurs droits et privilèges (fol. 32) ; lettres de sauvegarde obtenues par Françoise de Ker sausen, dame de Kergonadec, et Olivier de Coëtquelen son fils (fol. 46) ; relief d'appel pour G. Franchet, écuyer, seigneur de la Brisardaie, de sentence donnée par le sénéchal de Rennes au profit de Jean d'Erbrée (fol. 96) ; incitation de juridiction à la cour de Nantes pour Jean Baillou, prêtre, chapelain d'une chapellenie fondée en la chapelle de Saint-Eutrope de Pontrousseau, près Nantes (fol. 109) ; mandement au sénéchal de Morlaix de mettre Louis d'Acigné, maître des requêtes à la Chancellerie et au Conseil de Bretagne et protonotaire du Saint-Siège apostolique, en possession de l'abbaye du Relecq (fol. 121) ; lettres de commutation de peine pour Jean Pynan condamné à mort, lequel sera fustigé en la ville de Rennes aux lieux et jours accoutumés (fol. 141) ; défense aux vicaires de Château-Thébaud de poursuivre Guillemette Guyomar en cour d'église pour avoir d'elle le paiement du *neume* de la succession de son mari (fol. 161) ; réintégration pour Jean Barbes, recteur de la paroisse de Saint-Aubin des Châteaux, troublé dans la possession de ladite cure (fol. 204) ; mandement de prolongation pour faire réformer certaines bulles en faveur de dame Alixon du Pontberranger, abbesse de Saint-Sulpice de Rennes (fol. 209) ; etc. — Les lettres de rémission transcrites tout au long sont nombreuses dans ce volume.

1526-1527

B 32. - Registre petit in-folio, 212 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement des pièces présentées pour être scellées. — 5 janvier, évocation à Nantes pour Renée de Corbon, dame du Plessis-Guerry, contre Jacques du Croisil lequel s'opposait à la donation de son mari, Tanneguy Sauvage ; renvoi devant le même siège d'un cas de sortilège pour lequel P. Bouvron fut condamné par les juges de l'Ile-de-Bouin ; 8 janvier, défense à J. Barbes de poursuivre J. Hamon, recteur de Pierric, devant certains délégués ; le 19 janvier, évocation à Nantes pour Amaury de Bazoges, contre les héritiers de Jeanne de Guyolle, auxquels il réclamait une rente due à la chapellenie fondée à l'autel de N.-D. de Miséricorde ; le 29 janvier, information secrète sur le « mauvais et dissolu gouvernement des religieux du couvent de N.-D. du Carme à Hennebont » ; le 10 mai, sauvegarde au profit des tombes et enfeus appartenant à Simon de Saint-Pern, dans l'église de Saint-Pern ; le 27 août, prohibition contre le recteur de Conquereuil (Concreux) qui voulait prélever le droit de neûme ; 17 septembre, commandement à l'official de Saint-Malo de Beignon et à l'abbé de Saint-Melaine, abienneurs du prieuré d'Illifau, de

rendre leurs comptes à G. du Boisjagu, prieur nommé ; 28 septembre, défense de pêcher dans les pêcheries de Thouaré au détriment du fermier ; le 8 octobre, évocation au Conseil à l'instance de René de Quelen contre Alain de Boisgelin et défense aux juges ecclésiastiques de Saint-Brieuc de connaître de la cause pendante entre eux ; le 10 octobre, sauvegarde pour Louis de Berruyer, titulaire du prieuré de Saint-Philbert-du-Cellier ; 19 octobre, réintégration pour J. de Lescouet, possesseur de prééminences en l'église de Henanbihan ; le 12 novembre, sauvegarde pour Jean Nérac, titulaire de la chapellenie de Saint-Jacques, desservie en l'église Saint-Aubin de Guérande ; le 3 décembre, réintégration pour G. de Lespinay, seigneur de la Ville-Gelouard, possesseur d'écussons en l'église Saint-Pern ; plusieurs lettres de rémission.

1530

B 33. - Registre petit in-folio, 231 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres de rémission accordées à J. Basset de Couéron, coupable d'homicide involontaire sur la personne d'un jeune enfant ; à François de Rosmadec, et à Jean Le Mintier, coupables d'homicide involontaire sur la personne de Rolland Dollo ; mandement de réintégration pour les religieux de Landevenec (fol. 24) ; lettres de répit adressées aux juges de Vannes pour Marguerite de Fresnay, de la paroisse d'Ambon ; commission aux juges de Ploërmel pour relever la justice patibulaire de la seigneurie du Quehouet (fol. 25 v°) ; relief d'appel en Parlement pour Jean de Saint-Amador contre Gilles Leroy ; mandement prohibant à Jean de Plufragan de citer en cour de Rome François de Kerraoul, aumônier de Rozet (fol. 73 v°) ; mandement d'enquête et d'information accordé à Jeanne Lorfeuvre, veuve de Mahé Guillon, contre Yvonne de Lochmeren (fol. 77 v°) ; sauvegarde adressée aux juges de Rennes et de Ploërmel pour Louis Leprêtre, écuyer, seigneur de la Lohière et de Mesnard (fol. 136) ; évocation à Nantes pour Guillaume Michel, tuteur de Tanneguy de la Grée contre Jacob Le Goff de Guérande (fol. 184) ; autorisation et licence aux monnayeurs de Nantes et de Rennes de fabriquer des petits deniers (fol. 199 v°) ; etc.

1531

B 34. - Registre petit in-folio, 268 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres de rémission octroyées à Rolland Ferron, seigneur de la Ferronnaye, coupable d'homicide involontaire sur Rolland de Porcon (17 février) ; mandement d'enquête au sénéchal de Rennes sur un appel interjeté par Robine Collet, prisonnière au Plessis-Bertrand, laquelle avait été condamnée à la torture par l'alloué de cette juridiction (22 février) ; maintenue de sauvegarde pour G. Drouillard sur le prieuré de Saint-Nicolas de Sauzon en Belle-Isle (28 février) ; évocation au siège de Guérande d'une reprise de plaidoirie poursuivie par Pierre du Verger contre Jacques de Bavallan (6 mars) ; injonction de reconstruire une chapelle, signifiée aux paroissiens d'Iffendic, à la requête du prieur (15 mars) ; maintenue confirmant les religieux de Saint-François de Rennes dans le droit d'enterrer dans leur église les personnes qui y ont élu leur sépulture de leur vivant (16 mars) ; mandement d'enquête sur un fait de pillage commis sur un navire espagnol qui était échoué sur la côte de Penmarch (20 mars) ; incitation de juridiction à Ploërmel pour Marc de Carné, tuteur d'Adelise de Kerloguen, dame de Rozampoul, contre René de Voliore et Catherine de Montauban (23 mars) ; provision de tutelle de P. Lévesque, seigneur du Bourgblanc, pour Philippe de Bourgblanc, procureur de la juridiction de Botloy-Lezardreuc et V. Trolong contre Françoise de Coetedrez ; maintenue de

sauvegarde aux juges de Ploërmel pour Yves de la Villéon sur les cures d'Herbignac et d'Assérac (11 mai) ; mandement aux juges de Nantes pour le gardien et les frères mineurs de Bourgneuf contre René Ernaud (29 juin) ; relief d'appel obtenu par Julien de Plorec, écuyer, seigneur de Plorec, curateur de Claude de Poillé, écuyer, seigneur de Poillé, à propos d'une sentence rendue à Rennes au profit de Guy de Speaux (23 août) ; défense à J. Lescouble et à Jean du Breil d'appeler en cour de Rome Jean de la Roche, recteur de Gaël, possesseur triennal de ladite cure (28 août) ; attache à une lettre de naturalisation accordée à Louis de Parados, natif de Périgueux (5 septembre) ; réintégrant pour J. Larpin qui revendiquait un escabeau et un accoudoir en l'église de Villamée (5 novembre) ; évocation à Rennes de la cause de Guyon le Vicomte, seigneur de la Ville-Volette, contre Bertramne Texue et Gilles Texue, son curateur (13 novembre) ; mandement de licence aux religieux Carmes de Rennes pour publier une bulle à eux octroyée par le Pape, en raison de leur indigence (21 décembre) ; etc. — Les lettres de rémission sont les seules qui soient transcrites en entier.

1532

B 35. - Registre petit in-folio, 283 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées à Rennes en présence du président des Déserts. — Maintenus et sauvegardes pour Jean de Launay sur les cures de Saint-Gondran et de Pleurtuit ; pour Yves Kerazret, recteur de Ploëdider, sur le droit de placer des armes en bosse en la chapelle de Saint-Nicolas ; pour Pierre du Verger, sur les droits d'enfeu et d'armoiries qu'il prétendait avoir en l'église d'Assérac ; pour R. de Quersy qui réclamait la présentation des chapellenies de saint Michel dans les églises de N.-D. de Nantes et de Saint-Étienne-de-Montluc ; pour Guillaume de la Villeneuve sur le manoir de Coëtsulan ; pour Pierre Marbeau sur plusieurs aires de marais situées en l'île de Bouin ; lettres de sergentise pour Vincent Leroy de Ploërmel ; incitations de juridiction pour Jeanne d'Acigné, épouse de G. de Pleguen, capitaine de Combourg, contre Médard Le Vayer ; pour Guyonne Lefell contre son frère qui lui refusait son droit naturel ; pour Anne du Boisgeline contre Jean Jorel (12 mars) ; licence à Françoise de Trevecar de former opposition contre les paroissiens de la grande église de Guérande qui prétendaient apposer des écussons en une vitre de cet édifice (15 mars) ; reliefs d'appel pour le procureur du Roi à la Chambre des Comptes à propos de la vérification des lettres de naturalisation obtenues par Ferrand Dastoudille et Françoise de Lantadilles, espagnols (15 mars) ; autre relief d'appel en Parlement pour Guillaume Bino, seigneur de Carcadec, demandeur contre Françoise du Matz ; pour Fr. Lebeuf de Saint-Malo, marchand, contre Thomas Luyton, anglais ; évocation pour les religieux de Blanche Couronne contre Jean Parajau du Guyniou (26 mai) ; exécutoire pour Claude de la Chapelle, seigneur de Montfromery sur Marguerite de Kersaliou, curatrice de Jean de la Chapelle ; placet pour Olivier Trevelo sur la cure de Locmené contre Jean Le Goff (18 septembre) ; mandement au profit de François Jallier, fermier de la traite des bêtes vives avec pouvoir de poursuivre tous ceux qui sont redevables (22 octobre) ; etc. — Les seuls actes enregistrés tout au long sont les lettres de rémissions accordées pour homicide involontaire.

1533

B 36. - Registre petit in-folio, 183 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Evocation au Conseil pour P. Jouaud, chanoine de Rennes, recteur de Gétigné, plaidant contre J. Lefeuvre, commandeur de la chapelle Saint-Antoine de Clisson, et défense à ce

dernier de citer son adversaire hors de Bretagne (fol. 2) ; évocation à Ploërmel pour les enfants et la veuve de Jean de Montauban, seigneur de Goust, capitaine de Succinio, contre le procureur de Rhuys et de Madame de Rieux (fol. 20) ; relief d'appel en Parlement pour J. de Beaumanoir, seigneur du Bois de la Motte, contre Jacquemine de Coëtquen (fol. 22) ; mandement adressé aux juges de Nantes pour Raoul des Melliers, procureur général de l'Université de Nantes, lequel est autorisé à accepter pour l'Université la maison nommée la *Porte-Blanche*, et de passer contrat avec ceux qui veulent en faire donation (fol. 112) ; licence de publication accordée aux Filles Pénitentes de Paris pour faire connaître en Bretagne leurs nécessités et les bulles d'indulgence qu'elles ont obtenues pour leurs bienfaiteurs (fol. 118) ; mandement aux conseillers de la cour du Parlement pour Bonabes Estourbillon, seigneur de Brain, contre Pierre de Saint-Gilles, seigneur de Beton, au sujet de la jouissance d'un banc (fol. 128) ; commission de sergent général et d'armes délivrée à P. Gaudin pour exercer en Bretagne (fol. 139) ; mandement contre A. Hervouet obtenu par les paroissiens de Château-Thébaud et contribuables aux fouages (fol. 157) ; licence obtenue par l'Hôtel-Dieu de Paris et l'hôpital des Quinze-Vingts pour la publication de leurs indulgences (fol. 163) ; prohibition aux religieux de Beauport de vendre du vin en détail dans leur couvent sans appeler J. de Romar le sousfermier de l'impôt (fol. 169) ; plusieurs lettres de rémission de meurtre transcrites tout au long ; etc.

1534

B 37. - Registre petit in-folio, 189 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des actes présentés pour être scellés. — Le 2 janvier, on scella une évocation à Lesneven, pour François Kersangilly, contre Alain Kerguen, recteur de Kerloan ; une commission aux juges de Rennes, pour Louis de Coëspelle, victime de violences sur lesquelles il demandait une enquête ; le 21 janvier, relief d'appel en Parlement pour le procureur du Roi à la Chambre des Comptes, contre G. de Lespinay, héritier de Jean de Lespinay, receveur de Rennes, d'une sentence rendue par la Chambre des Comptes ; un mandement adressé aux juges de Nantes, pour le geôlier du Bouffay, demandeur en paiement de frais de nourriture d'un prisonnier nommé J. Cruau, coupable d'insolences envers Raoul du Juch à Oudon ; deux lettres de rémission accordées à Yvon Riou, tesson à Morlaix, et à Abel de Besit, coupables d'homicide involontaire ; le 27 février, relief d'appel, pour Troylus de Mondragon et Françoise de la Pallue, seigneur et dame de Hullot et de la Pallue, contre André Gallery et Jeanne Lespervier, seigneur et dame du Boisjouan, après sentence du sénéchal de Nantes ; le 10 juillet, saisie de l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort après le décès de G. de Cacé ; un mandement prohibitif de non contrevenir au concordat pour les paroissiens de Bazoges, contre le recteur et sous-curé de ladite paroisse ; le même jour, relief d'appel en Parlement, pour les prévôts de la frairie des archers de Rennes, J. Allain, roi du Papegault, contre R. de Montbourcher ; le 7 août, évocation au siège de Lamballe, pour Louis de Coëspelle, contre Nicolas Chartier ; le 18 septembre, mandement de placet permettant à Gilles de Laval, seigneur de Loué, et à sa femme de mettre à exécution en Bretagne un arrêt du Parlement de Paris obtenu contre les sires de la Trémoille, d'Annebaud, du Plessis-Guerry, etc. ; le 6 octobre, maintenue adressée aux juges de Nantes en faveur de frère Julien Porcher, prieur de Saint-Jacques de la Roche-Bernard ; le 20 octobre, incitation de juridiction à Rennes, pour Ch. Bernier et Marguerite de Vauclerc, seigneur et dame du Lattay, contre Claude du Margaro ; le 9 décembre, on a transcrit des lettres de rémission accordées à G. Lemoine, boucher, chargé des approvisionnements du sire de Guémené, coupable d'avoir volé 4 pièces de vaisselle d'argent, etc.

1535

B 38. - Registre petit in-folio, 205 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées par le garde des sceaux. — Le 16 janvier, on cite un relief d'appel pour François de Saint-Cyre, fermier des droits établis sur les vins et breuvages vendus en la ville de Dinan ; un mandement pour Madeleine de Quengo et Jeanne de Rochedreuc, détenues à Lanvollon ; un mandement obtenu par Gilles du Bois et Gillette de Champagne, son épouse, seigneur et dame du Bois de Pacé ; le 21 janvier, une maintenue pour F. Pillaud au sujet de l'aumônerie de la Gacilly ; le 26 janvier, un mandement pour Morice Boutin, recteur triennal de la cure d'Assérac contre Ph. Corbinelli, étranger, qui voulait lui disputer son bénéfice ; le 6 février, des lettres de réintégration en faveur de Mathieu de Kerguen, secrétaire du Roi, et Françoise Mesléart qui jouissaient du droit d'avoir en l'église de Lanrelas « une carrée, un escabeau, parements d'autiers, escussons d'armes et armoyries » ; le 13 février, une sauvegarde pour Olivier du Fau sur le lieu et la seigneurie de Théhillac et les prééminences en l'église de Besné ; le 31 octobre, une évocation au Conseil pour G. Ledu, seigneur de Kerinon, et prohibition aux juges ecclésiastiques de Tréguier de prendre connaissance de sa cause ; le 4 décembre, un relief d'appel en Parlement pour Mathieu de Kerguern, secrétaire du Roi au Conseil de Bretagne, opposant à une ordonnance de la Chambre des Comptes. etc.

1538

B 39. - Registre petit in-folio, 47 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement des lettres scellées par le garde des sceaux en présence des conseillers référendaires. — Le 11 janvier, on cite des lettres d'abréviation adressées au juge de Rennes pour Jeanne Freland et Gillette Verdes, contre François Roudiers ; pour Hervé de la Chapelle, seigneur d'Anguignac, contre Olivier de la Chapelle ; le 19 janvier, un relief d'appel en Parlement pour Louise de la Neufville, tutrice de Jean de la Ville-Thébaud, contre Antoine de la Bouëxière ; le 14 février, un mandement adressé aux gens tenant le Conseil en Bretagne, pour Gilles Eon, contre Pierre Labbé ; le 7 mars, un relief d'appel en matière criminelle, pour Alain Visdelou, contre Jean Lemintier ; le 21 mars, des maintenues avec sauvegardes pour Isabeau de la Souallaie et Anne d'Espinay ; un relief d'appel, pour les chanoines de Cornouaille, contre les paroissiens de Briziac ; le 23 mars, un mandement de concordat, pour les paroissiens de Landeda contre leur recteur ; le 25 mars, un mandement de commission, pour Robert d'Andigné, contre François Le Flô, etc. — Parmi les lettres de rémission transcrites il faut citer celles qui furent octroyées à François Lebrun, appelé le *capitaine maure*, lieutenant général sur les gardes du navire le *Grand-Henry*, sous les ordres de Jean de Clamorgant, capitaine général dudit navire. — Les enregistrements s'arrêtent au 28 mars.

1551

B 40. - Registre petit in-folio, 120 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne, contenant l'enregistrement des lettres présentées pour être scellées par le garde des sceaux. — Le 26 février, on cite une anticipation pour Aliénor de la Vigne, une commission pour les paroissiens de Maisdon ; le 6 mars, un mandement pour François comte de Maure, une abréviation pour Jean du Cambout ; le 19 mars, une attache pour Renée de Carné, une commission pour les habitants de Guingamp, un exécutoire pour André de la Clartière ; le 25 avril, le garde des sceaux scella en présence de Morice Lefaye, conseiller référendaire, des lettres d'abréviation

pour Pierre de Couëspelle, une sauvegarde pour Guillaume Lebel, recteur de Vesins, une maintenue pour Yvonne de la Fouaye, une abréviation pour Jean de Kerboutier ; le 3 juin, on cite une anticipation pour François Bohier, évêque de Saint-Malo, un mandement pour Anne de Keraudi, une désertion pour Robert de Couëdan ; le 25 juillet, on cite un relief pour Arthur de la Piquelaie, sieur de la Porte, Jean de Vaux, sieur de Levaré ; une abréviation pour François de Monterfil ; le 1^{er} novembre, des mandements pour Amaury Gouyon, Georges de la Trémoille, Anne de Montmorency, et Jean du Refuge et sa femme, seigneur et dame de Couësmes ; le 13 novembre, une commission et un mandement pour les villes hanséatiques, une abréviation pour Françoise de Brie, un relief d'appel pour Pierre de la Marzelière, etc.

1556

B 41. - Registre petit in-folio, 124 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement des lettres présentées pour être scellées. — Le 25 février, Jean de la Houlle, seigneur de la Ville-Bernier, garde des sceaux, scella des lettres d'abréviation pour Marguerite Kergrain, une commission pour Jean du Bois ; le 1^{er} mars, une désertion pour César de la Vieuxville, une attribution de juridiction pour François de Coligny, seigneur Andelot, une anticipation pour Jérôme de Carné et sa compagne ; le 18 mars, un relief d'appel pour Pierre Farcy, tuteur de Charles Guérin ; un arrêt de la Cour pour Françoise de Montalembert, une sauvegarde pour Jean Champion ; le 8 avril, des reliefs d'appel pour Charles de Pontavice, Judes de Saint-Pern et Marguerite Le Vicomte ; un mandement pour Jean de Bonnefontaine ; le 13 mai, un répit pour Julien Texier, une commission pour les paroissiens de Fégréac, un exécutoire pour François des Barres ; le 15 juillet, des reliefs d'appel pour Guillaume de la Fruglaie, Jean Le Vicomte, René de la Haie-Mahéas ; le 14 septembre, devant Philibert Barjot, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel, furent scellées deux lettres destinées au procureur du Roi, à la Chambre des Comptes, une désertion pour Ch. Le Beganec, une conversion d'appel en opposition pour Jean Challot ; le 6 novembre, devant Ch. Lefrère, seigneur de Belle-Isle, président au Parlement de Bretagne, furent scellés des reliefs d'appel pour Claude, comte de Maure, Bernard des Montils, une commission pour Gaspard de Coligny, etc. Le livre renferme la transcription d'un grand nombre de lettres de rémission.

1559

B 42. - Registre petit in-folio, 120 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'énumération succincte des pièces présentées devant Jean de la Houlle, seigneur de la Ville-Bernier, conseiller du Roy au Parlement de Bretagne, et garde des sceaux de la Chancellerie. — Les actes transcrits sont les suivants : lettres de rémission pour homicide involontaire obtenues par Ch. Hingant, gentilhomme, Guillaume de Keroulas, J. Pasty, mercier, détenu aux prisons de Château-Giron, N. Matinée, Jean Regnauld, procureur fiscal de la cour séculière de l'évêque de Saint-Brieuc, G. Ernaud, tavernier de Sucé, François Louvel, sieur de la Touche, B. Bothes, maréchal à Rennes, P. Rabuan, fermier de la seigneurie de Merdrignac, Hervé Le Coz, charpentier, Jean Augéart, archer du château de Nantes, sous les ordres du sieur de Sanzay, capitaine de Nantes, G. Guinart, Mahé Leiller, jardinier à Theix, etc. — Le 18 février, ont été présentées des lettres d'abréviation pour Jean Jourden, une commission pour les habitants de Saint-Héliier, des lettres de relief pour Claude de la Landelle, Guy Kerlescouet, Grégoire de Trevegat et autres.

1562

B 43. - Registre petit in-folio, 100 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'énumération de toutes les pièces présentées devant le garde des sceaux. — Le 2 janvier, furent enregistrées des lettres de relief pour François de Coligny, — le 13 janvier, un mandement pour René Hachon, secrétaire auditeur à la Chambre des Comptes ; le 27 janvier, deux anticipations pour les chanoines et chapitre de Vannes, le 20 février, un mandement pour Jacques de Guengat, le 21 août, une évocation pour Louis de Kermarhen, etc. — Les actes transcrits sont les suivants : lettres de rémission pour homicide involontaire accordées à Pierre Jean, tailleur de pierres, Louis Colober, laboureur, qui blessa le sieur Quentin en revenant de la chapelle Saint-Herbaud, où il avait vu jouer certains mystères ; à Pierre Legal, capitaine et chef de la garde de la porte de Saillé à Guérande, à Yvon Kergus, laboureur, R. Potier, Jacques Clauchart, compagnon du métier de forgeron de fer, Yvon Le Lindreuc, tailleur à Vannes, François Martin, écuyer, sieur du Plessis, François de Sandrieux, sieur de Gademoulins, neveu de l'évêque de Saint-Brieuc, Ph. Calvez, tavernier à Elliant, Jean et Alain Cornillet, Hector de Pepions, maréchal des logis des gendarmes de la compagnie du seigneur de Martigues, etc.

1563

B 44. - Registre petit in-folio, 164 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Le 14 mars furent scellés les actes suivants : mandement pour René de Kerenor ; abréviation pour François de Cambout et Augustin du Camp ; relief d'appel pour François de Saffré et Th. du Boisgeslin ; acquiescement pour R. de Pluscallec ; commission pour Pierre de Courcelles, etc. — Les pièces transcrites sont des lettres de rémission accordées pour homicide involontaire à Julien de la Sauldraie, écuyer, sieur de Kerloës, à Tuydual Trichou, laboureur, à Etienne Bleru, procureur au siège de Ploërmel, lequel tua une femme par mégarde en s'armant contre les Anglais qui venaient de prendre Belle-Isle le 24 avril 1574, à Noël Fleury, dit le *Petit Bateleur*, napolitain, joueur de farces et sauteur, demeurant avec Jean Savary, joueur d'histoires, lequel tua un pintier d'étain à Ancenis, à Jean Lévesque et à Raoul Charretier, gentilshommes, à Bastien Esmin, trompette de la compagnie de M. de Bouillé, lieutenant-général du gouvernement de Bretagne, à Jacques Morice, marchand d'Auray, et à d'autres.

1574

B 45. - Registre petit in-folio, 164 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Le 28 avril furent scellés les actes suivants : mandement pour G. Becduz ; illico pour Jeanne de la Lohérie et ses enfants ; désertion pour Georgine Picault ; mandement pour Christophe de Boisgelin ; mandement pour G. Tardivel ; requête civile pour V. Hillary ; relief pour Laurent Alleno ; anticipation pour G. Percherel ; abréviation pour Jean de Vaucouleurs ; arrêt pour M. Renaud de la Marzelière, etc. — Les actes transcrits sont des lettres de rémission accordées pour homicide involontaire à Guillaume et Claude du Vaufrèrière, bateliers de la Loire, à François Longuespée, procureur à la sénéchaussée de Ploërmel ; à Jean Nobille, écuyer, seigneur de Kerbertho, à Jean Clairay, auteur d'un homicide commis au jeu du quillard à Quimper, à J. Druais, garçon maréchal, à J. Kerlividon, à Hugues de Montfort, écuyer, à P. Ogereau, marchand, à Jean du Rochay, seigneur de Lynoet, à G. du Perier, sieur de Lespinay et à d'autres.

1580

B 46. - Registre petit in-folio, 154 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées devant François Becdelièvre, sieur du Bouëxic, conseiller du Roi au Parlement, en présence de M. Gautier, audienier, de G. Lezot, contrôleur, de P. Lebel et P. Tuffin, notaires et secrétaires du Roi. — Les actes transcrits sont les suivants : lettres de rémission accordées pour homicide involontaire à Jean Turmen, laboureur à Serignac, à Pierre Belon, laboureur à Nozay, à G. Aubin, Jean Ernoul, menuisier à Combourg, à Guillaume Louvel, à Etienne Jule, boulanger à Anetz, à Jean du Quelenec, à Jean Briau, natif de Corbillac, à Paul Boudic, écuyer, fils du seigneur de Kerhalles, étudiant ; à François Gaspihan, fauconnier de Jean de Couëdor, seigneur châtelain du Boisglé, etc.

1581

B 47. - Registre petit in-folio, 199 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées devant le garde des sceaux et les contrôleurs. — Les pièces transcrites sont les suivantes : lettres de rémission accordées à Michel Coq, à Jean Mabon, sergent-général, à Guillaume Le Guyonnet, marchand de Libourne, à Pierre Rouxeau, coupable d'homicide involontaire sur la personne de François de Goulaine, écuyer, sire de la Touche Ragueneil, à Antoine de Bougrenet, écuyer, sieur du Bois-Roul, maître d'hôtel de Charles de Plouer, écuyer, sieur de Bois-Rouaud, à Jean Loret, sieur du Bouyer, gentilhomme, à Pierre de Chasse, écuyer, seigneur de la Bioterie, lequel aurait tué plusieurs pillards en combattant contre la compagnie du capitaine Millères à Saint-Crespin et Tillères ; à P. Callais, marchand de Guingamp, à Jean de Chef-du-Bois, sieur de Kerrouallan, lequel avait tué son frère, curé de Kervignac, dans une assemblée tenue autour de la chapelle Saint-Laurent, à François Delaunay, écuyer, sieur des Sellandières, et autres, coupables d'homicides involontaires.

1584

B 48. - Registre petit in-folio, 171 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées devant le conseiller du Roi, garde des sceaux, les notaires et secrétaires du Roi. — Les actes transcrits sont les suivants : lettres de rémission accordées aux frères Pezron, à René Le Pleigne, écuyer, seigneur de Saint-Louis, habitant la Charoulière, en Vallet, à Yvon Le Gardien, marchand à Quimper, à Guillaume Blanchet, à Hervé Le Goff, à Jean Philippes, marchand de Nantes, à Jacques Jegou, sieur de Bellechasse, étudiant en droit, à Jean Burgot, serviteur du seigneur du Cartier, à Emilien Delahaie, maréchal, coupables d'homicides involontaires. etc.

1585

B 49. - Registre petit in-folio, 96 feuillets papier.

Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées au conseiller du Roi, garde des sceaux, en présence du contrôleur des notaires et secrétaires du Roi. — Les actes transcrits sont les suivants : lettres de rémission accordées à Pierre Perret, écuyer, à Louis de la Tour, maître apoticaire à Tréguier, à Armel Gueguen, procureur postulant à Ploërmel, à Julien Crocq, écuyer, sieur de Launay, archer de la compagnie du sieur de Malicorne, à Olivier Philippes de Pestivien, coupables d'homicides involontaires.

1586

